

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313  
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50,  
3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. - Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

### Le Conseil fédéral refuse de prolonger le contrôle des loyers

A deux jours de la manifestation des locataires, le Conseil fédéral a publié trois textes sur le problème du logement:

- Le rapport par lequel il propose le rejet de l'initiative du Mouvement populaire des familles.
- Le rapport proposant le rejet de l'initiative du canton de Vaud en faveur d'une réglementation cantonale de la protection des locataires.
- Le message par lequel il propose de prolonger jusqu'en 1973 la loi sur l'encouragement de la construction de logements.

La phase clé de ces textes paraît être la suivante: « La meilleure manière de satisfaire les vœux du plus grand nombre possible de personnes en quête de logement est un marché du logement fonctionnant sans entraves selon la loi de l'offre et de la demande. » Dans la mesure du possible, souligne le Conseil fédéral, l'Etat évite d'intervenir directement dans l'économie et sur le marché. Il préfère agir indirectement et tente de soutenir l'effort personnel. Dès lors, le Conseil fédéral estime qu'il n'est pas judicieux de prolonger le contrôle des loyers, comme le demandent les deux initiatives, et qu'il vaut mieux favoriser la construction de logements. Pour les cas de résiliations de bail injustifiées, une protection des locataires est prévue dans le Code des obligations. Le Conseil fédéral espère que ces mesures, actuellement en discussion aux Chambres, pourront entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Limoré se met aujourd'hui à l'entière disposition des propriétaires et des gérants d'immeubles, à qui il ouvre toutes les possibilités en refusant tout contrôle dès le 1<sup>er</sup> janvier 1970! Aux locataires, il se contente d'offrir une protection prévue dans le Code des obligations. Cette protection qui reste à fixer, que la Commission parlementaire du Conseil des Etats a déjà minimisée de manière à la rendre quasi inutilisable et inopérante, ne peut donner satisfaction à aucun locataire.

Le Conseil fédéral doit le savoir lui-même, car il n'insiste pas trop sur la portée éventuelle de cet « empiètre sur une jambe de bois ». Par contre, il tient à ce que les locataires acceptent comme l'universelle panacée sa promesse de prolonger, jusqu'en 1973, la loi sur l'encouragement de la construction de logements. Cela ne coûtera pas cher au Conseil fédéral, car, on le sait, les crédits fédéraux mis à disposition de cette action n'ont pas été utilisés dans leur totalité. Non pas que le besoin de construire ne se pose pas comme une nécessité absolue, mais du fait que les conditions émises par le Conseil fédéral pour bénéficier des capitaux nécessaires sont telles que de très nombreuses régions du pays ont été dans l'impossibilité de s'y conformer.

On se moque donc des locataires; il ne leur reste plus qu'à descendre dans la rue et à se rendre à Berne samedi!

EUGÈNE MALEUS.

#### Nos commentaires

Notre opinion à la lecture de ces textes se traduit ainsi:

Le Conseil fédéral n'a pas eu le courage de fixer la votation populaire sur l'initiative populaire pour le droit au logement et le développement de la protection de la famille, alors

que celle-ci est déposée depuis plus de deux ans. Le Conseil fédéral ne s'est pas prononcé d'une manière claire et a même laissé entendre qu'il ne s'opposait pas à la possibilité d'une prorogation du contrôle des loyers, si une autre solution satisfaisante n'était pas trouvée avant la date limite.

Et voilà que ce Conseil fédéral si

### Cela s'est passé dans notre pays

#### Dangereuse proxénète

La Cour suprême du canton de Soleure a rendu son verdict dans une affaire de proxénétisme, que le Ministère public avait jugé assez grave pour retenir le chef d'accusation de « traite des femmes », mais le Tribunal soleurois n'a pas suivi le procureur sur ce point et a prononcé une peine pour proxénétisme contre l'accusée principale, M<sup>me</sup> A., qui a été condamnée à 15 mois de prison, à une amende de 10 000 fr., à la privation des droits civiques pour une période de deux ans et à 3 ans d'expulsion. Les autres accusés ont obtenu le sursis, sauf une femme, jugée par contumace.

M<sup>me</sup> A., propriétaire d'une boîte de nuit à Abidjan, avait l'intention de se procurer une ou deux jeunes femmes blanches qui devaient compléter le « choix » des entraîneuses noires qui sont à son service. C'est pourquoi, elle fit mettre une annonce dans un quotidien zurichois, promettant des salaires de 8000 à 10 000 fr. par mois, ainsi que les frais du voyage aller et retour en cas d'engagement pour deux ans. Elle espérait ainsi mettre à la disposition des bons clients de son cabaret, le « Calypso », une ou deux « poupées blondes ». Elle reçut deux offres par téléphone, mais l'une des deux offres provenait d'une fonctionnaire de la police zurichoise déguisée en respectueuse... On devine la suite.

En 1963 déjà, des annonces avaient déjà paru dans les journaux et quelques jeunes femmes avaient risqué le voyage d'Abidjan. Mais elles avaient toutes quitté le Calypso-Bar après quelques temps...

**LIBÉRATION DU STATUT DE L'HORLOGERIE.** — Le Département fédéral de l'économie publique a annoncé qu'il vient de prendre la décision d'autoriser les exportations de pièces constitutives de mouvements de montres à destination des possessions insulaires américaines (îles Vierges, Guam et Samoa). Il s'agit principalement de mouvements incomplets, de chablon, d'ébauches et de parties réglantes. Cette décision, répond au souci des autorités fédérales de poursuivre la libéralisation progressive des dispositions du statut légal de l'horlogerie. Elle tient compte également de la législation américaine.

**LA TÊTE FRACASSÉE.** — Lors de la descente de la route du Grand-Saint-Bernard entre le col et Martigny, une auto pilotée par M. J.-P. Rougier, 33 ans, Français, a quitté la chaussée et a fini sa course dans un fossé. L'un des passagers, M. D. Parveaux, 30 ans, de Limoges, alla se fracasser la tête contre le pare-brise et trouva la mort dans l'accident.

#### La cavalerie suisse va disparaître



Répondant à une interpellation du conseiller national Baumann, le Conseil fédéral a communiqué sa volonté de proposer aux Chambres la réduction de ce contingent de notre armée. Dans une seconde phase, vers 1975, on compte avec la disparition totale des chevaux. Notre photo: cette image appartiendra bientôt au passé.

**CAMBRIOLAGES DANS SEPT CANTONS.** — La police a arrêté à Genève trois jeunes gens, deux Fribourgeois et un Français, habitant tous à Fribourg, auteurs de nombreux cambriolages et vols dans sept cantons. Cette bande a commis à Genève, six cambriolages de garages et deux vols de voitures. Agés entre 17 et 21 ans, les trois délinquants ont commis également des cambriolages et des vols de voitures dans les cantons de Fribourg, de Vaud, de Neuchâtel, du Valais, de Berne et de Bâle.

**INAUGURATION DE LA N/1.** — Le trafic a été ouvert jeudi, à 18 h., entre Winterthour et Saint-Gall sur l'autoroute à quatre pistes de la nationale 1. Grande joie pour les automobilistes, teintée cependant d'un peu d'amertume: le tronçon qui sépare Attikon de Waengi devra encore être construit. Cependant, ce tronçon sera terminé dès novembre 1970, si bien qu'une grande partie de la plus importante route de liaison de Suisse d'est en ouest est déjà ouverte au trafic.

#### Journée officielle au Comptoir suisse



Au Comptoir suisse de Lausanne a eu lieu, jeudi, la journée officielle, qui s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités officielles. Le point culminant de cette journée fut l'allocation du président de la Confédération, M. von Moos, que nous voyons ici visiter le pavillon de la nation invitée, le Mexique.

#### Lausanne: Débrayage à cent pour cent

Le débrayage d'une demi-journée, décidé par l'Association du personnel enseignant lausannois, pour protester contre le refus du Grand Conseil vaudois d'autoriser la ville de Lausanne à accorder un supplément de salaire à ses institutrices et institutrices, a été suivi par 97,5% des institutrices et institutrices titulaires, ou à 93% si l'on tient compte de l'effectif total, avec les stagiaires et remplaçants. Sur les 458 classes, onze seulement ont été tenues par des enseignants titulaires, dix par des stagiaires ou remplaçants, plus quatre classes enfantines dont la fermeture n'était pas prévue.

Malgré que les parents aient été invités à envoyer tout de même leurs enfants à l'école, par l'autorité municipale, 3% seulement des élèves se sont présentés. A noter qu'aucun incident ne s'est produit.

L'autorité cantonale n'a pris encore aucune décision quant à des sanctions éventuelles.

#### Un communiqué des organisateurs

L'Association du personnel enseignant lausannois a publié un communiqué disant que son arrêt de travail de jeudi, qui s'est déroulé dans le calme et la dignité, était destiné à « alerter l'opinion publique sur la situation grave de l'école primaire lausannoise, à la suite des décisions du Grand Conseil ».

« Nous espérons que tout le monde entendra notre cri d'alarme, ajoute le communiqué, et que les autorités cantonales prendront des mesures permettant de pallier — avant qu'il ne soit trop tard — les difficultés croissantes de l'Ecole primaire lausannoise. L'Association du personnel enseignant lausannois attend que le dialogue, qui a été rompu le 3 septembre par le refus du Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet du Conseil d'Etat (supplément de salaire), reprenne dans un esprit de collaboration que nos membres ont toujours souhaité. »

Voir nos  
commentaires  
en pages 9



#### Affreux drame près de La Rippe

Un drame aussi soudain qu'atroce s'est produit jeudi matin près de La Rippe, au-dessus de Nyon. Il a coûté la vie à deux personnes, un père de famille s'étant ôté la vie après avoir noyé l'une de ses fillettes.

Dans la nuit de mercredi à jeudi déjà, le père de famille, M. A. Gerzner, chiffonnier, qui habitait depuis plusieurs années une caravane près de l'ancienne gare de Borex de la ligne de chemin de fer Nyon-Crassier-Divonne, avait voulu attenter à ses jours à la suite d'une dépression, en tentant de s'ouvrir les veines d'un poignet. Il fut immédiatement conduit à l'Hôpital de Nyon.

C'est à son retour au domicile conjugal qu'une tragédie familiale allait se produire, vers 9 h. du matin. Probablement à cause d'une nouvelle dépression, M. Gerzner prétexta se rendre chez un médecin et partit en voiture avec sa famille en direction de l'étang Le Creux-du-Vivier, près du village de La Rippe. Arrivé à la hauteur de l'étang, le conducteur eut un

geste désespéré et voulut foncer droit dans l'eau avec sa voiture.

Comprenant le geste qu'allait accomplir le malheureux, sa femme enleva la clef de contact et s'agrippa à son mari. Ce dernier tenta alors de jeter son épouse dans l'étang. Une lutte désespérée s'engagea et la femme réussit à se dégager. C'est alors que l'homme empoigna la deuxième en âge de ses trois fillettes, la petite Madeleine, trois ans, et la jeta dans la mare, où elle se noya. Après avoir essayé, heureusement en vain, de noyer une autre de ses enfants, le père plongea à son tour dans l'eau et perdit la vie.

Affolée, la mère sauta dans la voiture, emmenant ses deux autres fillettes, et se rendit immédiatement dans un état lamentable, les pieds nus, ayant perdu ses chaussures — à l'auberge communale de La Rippe, d'où l'alarme fut donnée.

Les deux corps ont pu être retrouvés, celui de la fillette vingt minutes après le drame, celui du père plus tard.



**OFFRES D'EMPLOI**

**U  
U  
U**



Pour le printemps prochain, nous mettons au concours de nombreux postes d'apprentissage intéressants:

**commis d'exploitation**

**Nous demandons** Des jeunes gens de 16 à 25 ans. Pour l'apprentissage de deux ans: soit les études complètes dans une école d'administration ou de commerce, ou dans un établissement équivalent, soit un apprentissage correspondant. Pour l'apprentissage de trois ans: une bonne formation scolaire (p. ex. primaire supérieure ou secondaire).

**Nous offrons** Une formation professionnelle solide et des possibilités variées d'avancement dans les services d'expédition des trains, de vente, de renseignements et des marchandises.

**dame commis d'exploitation**

**Nous demandons** Des jeunes filles de 16 à 20 ans, ayant suivi toute l'école primaire supérieure ou l'école secondaire. Une formation complémentaire est souhaitée. Bonne connaissance des langues.

**Nous offrons** Des conditions d'engagement avantageuses et une activité variée dans les services de renseignements, de guichet et de bureau.

Nous attendons vos offres de services manuscrites, adressées jusqu'à la mi-octobre à:

- Division de l'exploitation des CFF**, case postale N° 1044, 1001 Lausanne (tél. 021 / 21 47 01)
- Division de l'exploitation des CFF**, Schweizerhofquai 6, 6002 Lucerne (tél. 041 / 21 31 11)
- Division de l'exploitation des CFF**, case postale, 8021 Zurich (tél. 051 / 25 66 60)

DÉCOUPER ICI

Je désire des informations sur l'apprentissage de \_\_\_\_\_  
 Nom et prénom: \_\_\_\_\_  
 Date de naissance: \_\_\_\_\_ No de tél. \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Ecoles fréquentées: \_\_\_\_\_ 12469

**DES MÉTIERS INTÉRESSANTS !**

Apprenez

**DÉCOLLETEUR**

(durée d'apprentissage: 3 ans)

ou

**MÉCANICIEN-DÉCOLLETEUR**

(durée d'apprentissage: 4 ans)

Les parents de jeunes gens intéressés par ces professions de plus en plus actuelles peuvent s'annoncer ou écrire à la **FABRIQUE DE DÉCOLLETAGES PAUL DUBOIS S.A.**, Raisin 8, 2610 SAINT-IMIER, où tous renseignements leur seront communiqués. Début d'apprentissage: printemps 1970.

**Nous cherchons:**

**MÉCANICIENS**

**AIDES MÉCANICIENS**

**FRAISEURS**

**TOURNEURS**

**PANTOGRAVEURS**

**POLISSEURS**

**PEINTRES AU PISTOLET**

**MENUISIERS**

**OUVRIÈRES**

**JEUNES FILLES JEUNES HOMMES**

en vue d'être formés sur diverses parties.

Faire offre à la **FABRIQUE RUEGG**, appareils publicitaires techniques et animés, rue du Nord 135, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 83 44 et 3 76 07.



LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS cherche pour son HOME D'ENFANTS DE LA SOMBAILLE

**AIDE DE CUISINE**

Nous demandons personne capable d'assurer un travail efficace et soigné pouvant assumer le remplacement du chef.

Nous offrons un horaire régulier de 45 heures par semaine, les avantages sociaux des employés de la commune, dont la caisse de retraite.

Faire offres à la direction du Home d'enfants, Sombaille 6, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 15 22.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

**AVIS AUX CONDUCTEURS DE VÉHICULES**

En raison d'une tranchée creusée dans l'artère nord de l'avenue Léopold-Robert, face à l'immeuble N° 90, le trafic sera perturbé du 23 septembre au 3 octobre 1969, entre le carrefour Métropole et la rue de Pouillerel. Au carrefour Métropole, seuls les véhicules placés dans la voie centrale pourront poursuivre leur route en direction ouest. Ceux engagés dans les autres voies seront contraints d'obliquer à droite ou à gauche. Les conducteurs de véhicules sont priés de se conformer aux injonctions des agents et à la signalisation spéciale apposée.

La Chaux-de-Fonds, le 17 septembre 1969. DIRECTION DE POLICE



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER

**AVIS**

Les Services techniques de la municipalité de Saint-Imier informent la population que le ramassage des ordures ménagères se fera le **mardi 23 septembre** dans le quartier centre-ouest, en lieu et place du lundi 22 septembre, jour férié, et le **mercredi 24 septembre** dans le quartier est, aux heures habituelles.

LE CHEF DES TRAVAUX PUBLICS

**PRÊTS** sans caution



BANQUE EXEL La Chaux-de-Fonds

Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12 Ouvert le samedi matin



Maître opticien ne pas le perdre de vue Hôpital 27 NEUCHÂTEL

**L'Amicale des contemporains de 1905**

a le grand regret d'informer ses membres du décès de leur cher ami et membre dévoué

**Ernest JAKOB**

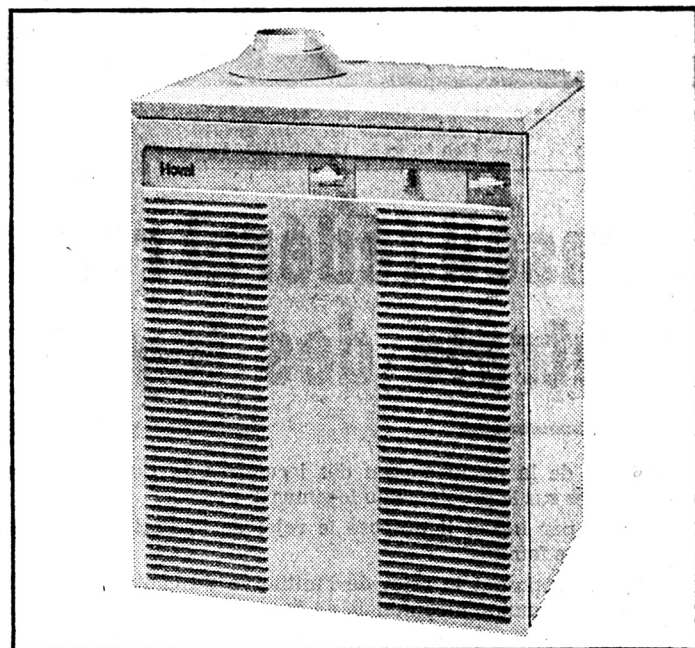
dont elle gardera le meilleur souvenir. Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

LE COMITÉ

**LIVRES**

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat vente échange - Librairie place du Marché tél 2 33 72

**Le gaz tout feu tout flamme**



Le combustible idéal pour un chauffage moderne et sans souci:

- investissement réduit
- pas de risque de pollution de l'air ou de l'eau
- grande souplesse d'exploitation
- gamme étendue d'appareils pour le chauffage seul ou combiné avec la production d'eau chaude.

Offres, devis, tarifs et tous renseignements par les usines à gaz de



LA CHAUX-DE-FONDS, LE LOCLE, ST-IMIER

**A NEUCHÂTEL**

En plein centre, dans le quartier des vieilles choses... une étape agréable et confortable

**Les halles**

Une autre à découvrir:

**Le Pavillon**

au bord du plus grand lac de Suisse

A. MONTANDON, restaurateur



Ville de La Chaux-de-Fonds

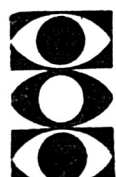
**SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE RAMASSAGE DES « CASSONS » LUNDI DU JEUNE, 22 SEPTEMBRE, PAS DE SERVICE**

Ordures ménagères « Cassons »

Les quartiers du lundi seront desservis **mardi 23 septembre**. **ATTENTION!** Les quartiers du **mardi** seront desservis **mercredi 24 septembre**.

Les quartiers du quatrième lundi seront desservis **mercredi 24 septembre**.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS



**SANDOZ**



PLACE DE LA GARE



CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENEVE

**SECTION DE CAROUGE:** Assemblée générale, vendredi 19 septembre, à 20 h. 30, au Café du Poids public.

**COMITÉ DIRECTEUR.** — Séance, lundi 22 septembre, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle. Bureau du Comité directeur à 19 h. 45.

CANTON DE NEUCHÂTEL

**TORRÉE DU PARTI SOCIALISTE.** — Samedi 27 septembre, aux Jeanmaires (au-dessus des Planchettes). Les camarades qui s'inscrivent recevront à 16 heures une saucisse et du pain au prix de 3 fr. la pièce. Inscriptions chez E. Maléus, Commerce 105, téléphone 2 08 22.

**LA FÊTE N'ÉTAIT PAS TERMINÉE.** — Les Fêtes de Genève auront duré plus longtemps qu'on ne le pense, pour certains. Témoin cet habitant de la cité de Calvin qui, on peut le dire, a mis en plein dans le mille et même dans le cent mille. Le fait est que le gros lot de cent mille francs de la Loterie romande, sorti du récent tirage de Haute-Nendaz, a été gagné et payé en entier à Genève.

COMMUNIQUÉ

**Les CFF engagent des apprentis et des apprenties.** — Les Chemins de fer fédéraux suisses engagent un grand nombre d'apprentis et d'apprenties disposant d'une bonne formation scolaire et de connaissances suffisantes d'une deuxième langue nationale. L'apprentissage débute au printemps 1970. La formation en qualité de commis d'exploitation est prévue pour des candidats ayant de 16 à 25 ans, les jeunes gens désirant devenir contrôleurs peuvent être âgés de 18 à 30 ans. Les jeunes filles de 16 à 20 ans sont instruites à la fonction de dame-commis d'exploitation. Les divisions d'exploitation à Lausanne, à Lucerne et à Zurich, ainsi que les gares et les stations des CFF communiquent tous les renseignements complémentaires désirables.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

# La jeune Schaffhouseoise: un exemple de volonté Meta Antenen a eu sa médaille d'argent

La troisième journée des 9<sup>es</sup> championnats d'Europe d'athlétisme restera marquée d'une pierre blanche dans les annales de l'athlétisme helvétique. Alors que tout semblait perdu la veille, elle a vu la Schaffhouseoise Meta Antenen dominer les deux dernières



Meta: 6 m. 42 au saut en longueur. Cela lui vaut 1102 points et une bonne partie de sa médaille.

épreuves du pentathlon féminin et arracher une médaille d'argent à laquelle personne n'osait plus songer dans le camp suisse après la mésaventure survenue dans le 100 m. haies à l'ancienne recordwoman du monde. La veille au soir déjà, Meta Antenen avait démontré dans le saut en hauteur qu'elle avait oublié ses ennuis du matin et qu'elle avait retrouvé son meilleur moral. Déjà elle s'était montrée la meilleure en franchissant 1 m. 71, ce qui lui avait permis de revenir à la septième place du classement provisoire. Malgré tout, il semblait impossible qu'elle puisse se retrouver parmi les médaillées. Meta Antenen a cependant réussi, en l'espace d'une matinée, à renverser la situation et elle a terminé deuxième,

derrière l'Autrichienne Liesel Prokop qui, elle, était de toute façon hors d'atteinte. Mais en plus de l'exploit réalisé par Meta Antenen, Hansjoerg Wirz (quatrième sur 400 m. haies) et Hansueli Mumenthaler (qualifié pour la finale du 800 m.) ont apporté d'autres satisfactions à la délégation suisse. Voici d'ailleurs le bilan helvétique pour cette troisième journée: **FINALES:** pentathlon féminin, médaille d'argent pour Meta Antenen, sixième place d'Elisabeth Waldburger. — Poids, dixième place d'Edi Hubacher avec 18 m. 67 (à 10 cm. de sa meilleure performance de la saison). — 400 m. haies, quatrième place de Hansjoerg Wirz, qui égale son propre record suisse en 50"8. — Décathlon,

neuvième place d'Urs Trautmann avec 7487 points. **QUALIFICATIONS POUR LES FINALES:** Hans Menet, sixième en 8' 47"2 sur 3000 m. steeple, et Hansueli Mumenthaler, troisième en 1' 49"1 sur 800 m. **QUALIFICATIONS POUR LES DEMI-FINALES:** Hansruedi Wiedmer, deuxième sur 200 m. en 21"4; Philippe Clerc, troisième sur 200 m. en 21"7; Werner Kuhn, deuxième sur 110 m. haies en 14"1. **ELIMINÉS:** Hansruedi Knill sur 1500 m., Thomas Wieser et Michel Portmann (tous deux avec 2 m. 05) au saut en hauteur, Uschi Meyer-Kern en demi-finale du 200 m. féminin après avoir battu le record suisse en 24"3 en série.

## Ballabio fait appel aux Bâlois

Erwin Ballabio a retenu les joueurs suivants pour les matches Turquie—Suisse du 24 septembre à Istanbul et La Chaux-de-Fonds — Espoirs suisses du même jour à La Chaux-de-Fonds:

**Equipe nationale.** — Gardiens: Kunz (Bâle), Prosperi (Lugano). — Défenseurs et demis: Guggisberg (Young-Boys), Kuhn (Zurich), Michaud (Bâle), Ramseier (Bâle), Stierli (Anderlecht, Belgique), Tacchella (Lausanne), Odermatt (Bâle), Weibel (Lausanne). — Avants: Balmer (Bâle), Kunzli (Zurich), Quentin (Zurich), Vuilleumier (Lausanne) et Wenger (Bâle). Un seizième joueur sera désigné après la prochaine journée de championnat.

**Espoirs suisses.** — Gardiens: Bersier (Servette), Eichenberger (Young-Boys). — Défenseurs et demis: Boffi (Lugano), Guyot (Servette), Hasler (Zurich), Martin (Servette), Schneeburger (Grasshoppers), Siegenthaler (Bâle), Staudenmann (Grasshoppers), Wegmann (Servette). — Avants: Chapuisat (Lausanne), Heutschi (Servette), Jeandupeux (La Chaux-de-Fonds), Rehfer (Bienne) et Zapella (Lausanne).

## Nicole Duclos: record du monde

Dans le 400 m. féminin, on attendait Colette Besson, la Française. C'est Nicole Duclos, sa compatriote, qui a triomphé. Elle a d'ailleurs affiché une forme extraordinaire, puisqu'elle a battu le record du monde en 51"7, de même du reste que Colette Besson, l'ancien record appartenant à la Nord-Coréenne Sim Kim Dam en 51"9.

A ce tableau d'honneur, on ajoutera qu'une fois de plus les athlètes

de l'Allemagne de l'Est se sont révélés être les plus forts de ces joutes européennes, remportant de nouvelles médailles grâce à leurs lanceurs de poids, qui ont d'ailleurs raflé les trois médailles, à leur décathlonien Joachim Kirst, qui a poursuivi sa domination sur l'épreuve, et à leur marcheur Christoph Hoehne, qui a ajouté un titre de champion d'Europe à son titre de champion olympique.

## LES FINALES DE JEUDI

**MESSIEURS**  
400 m.: 1. Werner (Pol), 45"7; 2. Nallet (Fr), 45"8; 3. Gredzinski (Pol), 45"8.  
400 m. haies: 1. Skomorochov (URSS), 49"7; 2. Sherwood (GB), 50"1; 3. Todd (GB), 50"3; 4. Wirz (S), 50"8 (record suisse égalé).  
Saut en longueur: 1. Ter-Ovanesian (URSS), 8 m. 17; 2. Davies (GB), 8 m. 07; 3. Lepik (URSS), 8 m. 04.  
Poids: 1. Hoffmann (All. E), 20 m. 12; 2. Rothenburg (All. E), 20 m. 05; 3. Gies (All. E), 19 m. 78; 4. Hubacher (S), 18 m. 67.  
50 km. marche: 1. Hoehne (All. E), 4 h. 13' 32"8; 2. Selzer (All. E), 4 h. 16' 09"1; 3. Soldatenko (URSS), 4 h. 23' 04".

**Décathlon:** 1. Kirst (All. E), 8041 p.; 2. Wessel (All. E), 7828 p.; 3. Chelnikov (URSS), 7801 p.; 9. Trautmann (S), 7487 p.

**DAMES**  
400 m.: 1. Nicole Duclos (Fr), 51"7 (record du monde); 2. Colette Besson (Fr), 51"7; 3. Maria Sykora (Aut), 53".  
800 m.: 1. Lilian Board (GB), 2' 01"4; 2. Annelise Dann-Nielsen (Da), 2' 02"6; 3. Vera Nicolic (You), 2' 02"6.  
Saut en hauteur: 1. Miloslava Rezkova (Tch), 1 m. 83; 2. Antonia Lazareva (URSS), 1 m. 83; 3. Maria Mrachova (Tch), 1 m. 83.  
Javelot: 1. Angela Ranki-Nemeth (Hon), 59 m. 76; 2. Maria Vidos-Paulanyi (Hon), 58 m. 80; 3. Valentina Evert (URSS), 56 m. 56.  
Pentathlon. — Longueur: Meta Antenen, 6 m. 42; Liesel Prokop, 6 m. 14; Annamaria Toth, 6 m. 07; Elisabeth Waldburger, 6 m. 01. — 200 m.: Meta Antenen, 25"; Annamaria Toth, 25"2; Elisabeth Waldburger, 25"4; Liesel Prokop, 25"6. — Classement final: 1. Liesel Prokop (Aut), 5030 p.; 2. Meta Antenen (S), 4793 p.; 3. Maria Sjakova (URSS), 4773 p.; 6. Elisabeth Waldburger (S), 4648 p.

**FOOTBALL.** — Réuni à Stockholm sous la présidence de M. Wiederkehr, le comité exécutif de l'Union européenne de football a attribué comme suit l'organisation des finales des coupes d'Europe 1969-1970: la finale de la coupe des vainqueurs de coupe aura lieu le 29 avril à Vienne; la finale de la coupe d'Europe des champions aura lieu le 6 mai à Milan ou à Rome.

## La Chaux-de-Fonds, la Mecque du hockey suisse

C'est presque cela. La Chaux-de-Fonds, la Mecque du hockey suisse. Avec sa patinoire couverte, elle permet, durant ce mois de septembre, de voir défiler plusieurs équipes suisses. Sur le plan national — et avec les responsabilités du président Fruttschi — tout est centralisé aux Mèlèzes. Depuis vendredi dernier, par exemple, Gaston Pelletier et le Tchèque Rejasko entraînent les juniors suisses. Ils sont au nombre de septante. L'équipe suisse des espoirs a également participé à une partie du camp. Puis tous les entraîneurs suisses assisteront à un cours de plusieurs jours donné par Gaston Pelletier, alors que ce dernier prendra encore en mains, pour une semaine, l'équipe nationale

suisse avant que ne débute le championnat. Ajoutez encore à cette liste de camps celui des arbitres qui a déjà eu lieu. Les juniors termineront leur séjour à La Chaux-de-Fonds par un grand tournoi national qui aura lieu demain. Mais, auparavant, le H.-C. La Chaux-de-Fonds ouvrira sa saison aux Mèlèzes; il a invité Langnau pour lui donner la réplique ce soir. C'est un match de préparation pour les Chaux-de-Fonniers en vue du match retour de la coupe d'Europe des clubs champions, vendredi 26 septembre, contre Saint-Gervais. Ce soir, Pelletier alignera son équipe au complet, c'est-à-dire avec ses nouvelles recrues: les frères Berra. R. D.

## PROGRAMMES

**RADIO**  
Vendredi 19 septembre 1969  
**SOTTENS.** — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants! 17.55 Roulez sur l'orl 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.30 Chron. boursière. 18.35 Sports. 18.50 La chèvre et le chou. 18.55 Roulez sur l'orl 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation internationale. 19.35 Photo souvenir. 20.00 Magazine. 20.35 Orch. du Festival de Wiesbaden. Chœur du Festival de Montreux. 22.40 Inf. 22.45 Athlétisme. 23.00 Beaux-arts. 23.25 Miroir-dernière.  
**Second programme de Sottens.** — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.15 Perspectives. 21.15 Mélodies pour une histoire. 21.45 Variétés-magazine. 22.30 Jazz à la papa.  
**BEROMUNSTER.** — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Place. 17.00 Intermède. 17.30 Pour les petits. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Sports. 19.15 Inf. 19.30 Chron. mondiale. 20.00 Orch. 20.15 Feuilleton en dialecte. 21.00 Mus. légère. 22.00 Athlétisme. 22.15 Inf. 22.30 Chantiers, solistes et orch. d'autrefois. 23.30 Divertissement musical.  
**Samedi 20 septembre 1969**  
**SOTTENS.** — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 Soufflons un peu. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. 8.05 et 8.10. 8.30 Revue de presse. 9.00 et 10.00 Inf. - Roulez sur l'orl 11.00 Inf. 11.05 Demandez le programme. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.15 Athlétisme. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 La radio propose. 13.00 Demain dimanche. 13.55 Inf. 14.00 Mus. sans frontières. 15.00 Inf. 15.05 Samedi-loisirs.  
**Second programme de Sottens.** — 8.00 Université internationale. 9.00 Meet the Parkers. 9.15 L'art et ses publics. 9.35 Des pays et des hommes. 01.00 Paris sur Seine. 10.30 Structures. 11.00 Culture française. 11.30

Mus. des peuples bantous d'Afrique du Sud. 11.45 Rencontres chorales de Montreux. 12.00 Midi-mus. 13.15 Inf. musicales. 13.30 Concert pour les Jeunesses musicales. 14.00 Ménéstrandie. 14.30 Récréation concertante. 15.00 Solistes romands. 15.35 Compositeurs suisses.  
**BEROMUNSTER.** — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 6.55 Animaux domestiques. 7.10 Auto-radio. 8.30 Nature, source de joie. 9.00 Vacances d'enfants-inadaptés. 9.05 Magazine des familles. 10.10 Nouveautés en 33 et 45 tours. 11.05 Concert-récréatif. 12.00 Orch. 12.40 Chansons viennoises. 13.00 Saitre helvétique. 14.00 Politique intérieure. 14.30 Jazz. 15.00 Economie politique. 15.05 Chœurs. 15.30 Valses viennoises.  
**TV ROMANDE**  
Vendredi 19 septembre 1969  
16.00 Athlétisme. 18.15 Bulletin. 18.25 Bonsoir. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Vidocq», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Temps présent. 21.40 Athlétisme. 22.40 Téléjournal. 22.50 «Père», film.  
**TV FRANÇAISE**  
Vendredi 19 septembre 1969  
**1re chaîne.** — 16.00 Athlétisme. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Télésoir. 20.35 «Une Femme ravie», théâtre. 22.55 Athlétisme. 23.45 Télénuit.  
**2e chaîne.** — 18.55 Colorix. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Télésoir couleurs. 19.55 Télésports. 20.00 Cinéma critique. 20.30 Au risque de vous plaire. 21.30 «Os Fuzis», film. 23.25 Coda.  
**Samedi 20 septembre 1969**  
**1re chaîne.** — 12.30 Trois étoiles en Champagne. 13.00 Télémidi. 13.20 «Candice, ce n'est pas sérieux».

**Jérémias Gotthelf**  
**Heur et Malheur**  
**d'un**  
**Maitre d'Ecole**

Mes pensées se tournèrent vers la nouvelle année qui allait s'ouvrir et je me rappelai un passage du sermon que j'avais entendu le matin à l'église. C'était à peu près ceci: «A ce moment de l'année, le soleil s'éloigne graduellement de notre terre, mais cet éloignement a ses limites, il vient un moment où le Seigneur lui dit: «Jusqu'ici et pas plus loin.» Alors il tourne et se rapproche de nous, retrouvant chaque jour plus d'éclat et de chaleur. Le même fait se produit dans la vie des peuples et des individus; il arrive parfois que le soleil du bonheur et de la grâce s'éloigne de nous, mais ayons confiance, le Seigneur la prononcera aussi cette parole puissante: «Jusqu'ici et pas plus loin.» C'est ainsi que lorsque l'humanité était tombée au dernier degré de l'incrédulité, de la sensualité et de la grossièreté, Christ est venu dans le

monde. Des exemples en grand nombre nous montrent que c'est dans les moments où notre détresse est la plus grande que Dieu est disposé à nous venir en aide de la manière la plus efficace.»  
Je communiquai cette pensée à Madeleine et nous y trouvâmes une lueur d'espérance au sein de nos ténèbres. Ma femme me dit: «Pierre, sens donc quelle douce chaleur notre fourneau répand dans la chambre; il y a un instant, en revenant de la fontaine, j'en ai joui véritablement. J'ai pensé alors à la mère de notre Sauveur, la meilleure des mères: point de fourneau, point de lit pour elle dans la froide étable, à peine une petite place pour y déposer son enfant bien-aimé. Et moi j'ai tout cela; j'ai chaque jour des aliments chauds; nul tyran ne cherche à faire mourir nos enfants, comme le faisait Hérode. Et pourtant je ne ressemble en rien à la mère de notre Sauveur, car je commets journellement de nombreux péchés. Cette pensée m'a touché le cœur; j'ai pensé à tous les avantages dont nous jouissons, tout en nous croyant bien à plaindre. Et j'ai demandé pardon à Dieu pour nos plaintes si peu fondées, je me suis remise entièrement à sa volonté, l'assurant d'avance de notre humble soumission à tout ce qu'il lui plairait de nous dispenser. Je lui ai parlé en toute confiance, comme un enfant parle à son père; le courage m'est revenu et j'ai pensé encore à cette pauvre, pauvre mère couchée dans une froide étable et à laquelle il m'eût été si doux de donner un peu de la bonne chaleur dont nous jouissons aujourd'hui.»  
C'est ainsi que Madeleine me faisait part de la pensée consolante où elle avait, elle aussi,

puisé de lumineux encouragements en face des obscurités de son esprit.  
Cependant la mère continuait à tousser et les enfants se livraient à leurs jeux. Tout à coup l'aînée de nos fillettes, accourut en pleurant, suivie de la cadette, qui trotinait après elle toute désolée. «Mère, s'écria l'aînée, Pierrot ne veut pas nous donner des biscômes et la grand-mère dit que l'enfant de Noël n'en a apporté que pour lui et que si nous n'étions pas de petites souillons, il nous en aurait aussi apporté. Nous ne sommes pas de petites souillons. Petite mère, cours vite après l'enfant de Noël et dis-lui que nous ne sommes pas des souillons et qu'il doit aussi nous apporter des biscômes.»  
Petite mère fut vivement touchée de cette prière, mais, avec une présence d'esprit toute maternelle, elle prit les deux fillettes sur ses genoux, essuya leurs larmes et les engagea à ne plus se lamenter. Elles n'y parvinrent qu'au bout d'un temps assez long et non sans avoir dit: «Petite mère, nous ne voulons plus pleurer, mais cours, cours!»  
Petite mère dit:  
— L'enfant de Noël et son âne sont déjà bien loin. Lorsqu'il vous a entendues pleurer, il s'en est allé bien vite car il ne peut supporter les plaintes et les pleurnicheries; je ne pourrais plus l'atteindre, d'ailleurs je dois préparer le souper et quand le souper sera préparé, l'enfant de Noël aura sûrement déjà distribué toute sa provision.  
— Mais, petite mère, pourquoi l'enfant de Noël ne nous a-t-il pas aussi donné du biscôme comme à Pierrot? Nous ne pleurons pas alors...  
— C'est qu'il ne savait pas que vous étiez

aussi là, répondit la mère avec quelque embarras. La première fois qu'il est venu, il n'y avait encore que Pierrot.  
— Mais pourquoi ne l'en as-tu pas informé, car voilà, nous n'avons pas de biscômes à présent?  
Et leurs larmes de couler de nouveau.  
— Ne pleurez pas, mes enfants, ne pleurez pas, dit ma femme qui n'avait pas même un demibatz pour courir acheter un biscôme. Et si vous ne pleurez pas, je vous raconterai l'histoire de l'enfant de Noël, d'où il vient et où il va.  
Alors les fillettes se turent et appuyèrent leurs petites têtes sur le sein de leur mère en l'interrogeant du regard, et la mère commença:  
«Il y avait une fois un enfant bien sage, bien sage, qui jamais ne faisait de chagrin à ses parents, qui ne se querellait jamais avec ses frères et sœurs et qui ne pleurait jamais, pour rien au monde. Il aimait tous les autres enfants et c'était son plus grand bonheur que de leur faire quelque plaisir.  
» Un jour, il vint un méchant dragon qui enveloppa dans ses plis un grand, très grand nombre d'enfants et qui voulait les manger tous. Alors cet enfant, qui arrivait justement dans cet endroit, vit comme le dragon ouvrait déjà la gueule et comme il jetait du feu par les yeux. Il eut bien pitié des autres enfants, s'approcha du dragon et lui cria: Dragon, mange-moi et laisse aller les autres. Alors le dragon se déroula, laissa courir les autres enfants et se précipita sur lui la gueule grande ouverte, en jetant des flammes de ses yeux qui étaient aussi grands que des roues de charrue.

(A suivre.)



**Bienne**

**Un nouveau secrétaire à la FOMH**

Ayant été nommé secrétaire central pour l'horlogerie suisse, M. Gilbert Tschumi, secrétaire de la section de Bienne de la FOMH depuis 1957, entrera en fonctions à Berne, le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ses qualités, ses connaissances, son expérience et sa conscience professionnelle, connues et appréciées de tous les syndiqués de Bienne et des environs, où il a déployé une activité remarquable pour la réglementation des conditions de travail dans les entreprises dissidentes, lui permettront d'être à la hauteur des nouvelles et plus grandes responsabilités qui lui incombent désormais.

Si l'honneur fait à son secrétaire retombe aussi sur la section de Bienne tous deux se trouvaient cependant placés devant une tâche difficile: trouver un nouveau secrétaire pour Bienne. Un secrétaire syndical doit être à la fois un peu juriste et ouvrier un peu financier et psychologue, un peu tacticien et économiste. Il doit savoir être ferme quand il le faut et toujours profondément humain.

Si ces qualités ne sont pas rares dans le mouvement syndical, elles ne

se trouvent pas forcément réunies chez un seul homme. Pourtant le candidat présenté à l'assemblée des délégués du 16 septembre semble les posséder. Il s'agit de M. Edgar Hofer, de La Neuveville, actuellement domicilié au Locle. Agé d'une trentaine d'années, il a travaillé dans la métallurgie et dans l'horlogerie et il est parfait bilingue. De famille ouvrière et syndicaliste, il est entré comme apprenti déjà à la FOMH. Ses qualités et ses convictions furent vite remarquées et, tout jeune ouvrier, il présida pendant plusieurs années le groupe FOMH de La Neuveville.

L'assemblée des délégués a su aussi reconnaître ses qualités et l'a élu à l'unanimité au poste de secrétaire pour l'horlogerie à la section de Bienne, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Avec un secrétaire au central, à la section un jeune secrétaire pour l'horlogerie et M. Rudolf Mürger comme secrétaire expérimenté pour la métallurgie et l'artisanat du métal, la section FOMH de Bienne est entre de bonnes mains et peut voir l'avenir avec confiance.

**Chronique jurassienne**

**MORT D'UN SAVANT.** — A Bâle vient de s'éteindre à l'âge de 79 ans, le Dr F.-E. Koby, ophtalmologue. Le défunt était particulièrement connu pour les recherches considérables qu'il avait entreprises dans le domaine de la spéléologie et de la paléontologie. Il avait effectué des recherches dans les cavernes suisses et françaises de Saint-Brais, du Simmental, de la Gravette, Aurignac, des Pyrénées, etc. Le Dr Koby était l'un des meilleurs connaisseurs du grand ours des cavernes.

M. Koby était né en 1890 à Porrentruy où il fit toutes ses classes avant de poursuivre des études aux universités de Bâle et de Lausanne. Avec sa mort, le Jura perd un de ses savants les plus renommés.

**NOUVELLE CONCESSION AUX C. J.** — Dans un message publié mercredi, l'Assemblée fédérale accorde une nouvelle concession pour la construction et l'exploitation de chemins de fer à voie normale et à voie étroite aux Chemins de fer du Jura. Cette concession est accordée pour cinquante ans, soit du 28 juin 1970 au 30 juin 2020. Elle est valable pour les lignes Porrentruy—Bonfol (déclarée chemin de fer secondaire, ligne à voie normale), Saignelégier—La Chaux-de-Fonds, Tavannes—Le Noirmont et Saignelégier—Glovelier (voies étroites).

**LULUBELLE**



— Les programmes de télé sont tellement effroyables que ça donne presque envie de faire le ménage à la place!

— J'envoie des invitations pour mon anniversaire; alors je polycopie juste la liste des cadeaux que j'aimerais recevoir.

**Samedi 20 septembre à 16 heures**

**STADE DE SERRIÈRES**

**A 14 h.: match des réserves**

**Xamax-Mendrisiostar**

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LA CHAUX-DE-FONDS

DU 13 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 1969  
OUVERT TOUS LES JOURS, SAUF LUNDI,  
DE 10 A 12 H. ET DE 14 A 17 H.

**Georges Froidevaux**

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE 1911-1968

EN PROLONGATION: ŒUVRES ÉCRITES ET GRAVÉES DE LE CORBUSIER



**VON GUNTEN**  
Av. Léopold-Robert 21  
LA CHAUX-DE-FONDS

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES

**Serre 59**  
et CHARLES-NAINE 7  
IL SERA VENDU:

**Belles palées et bondelles vidées**

**Filets de palées et de bondelles**

**Filets de perches**

**Filets de soles**

**Filets de carrelets**

**Filets de dorschs frais**

**Cabillauds**

**Truites du lac et truites vivantes**

**Escargots**

**Culasses de grenouilles**

**Beaux poulets de Houdan frais**

**Beaux poulets hollandais frais à Fr. 3.25 la livre**

**Beaux petits coqs du pays**

**Belles poules**

**Beaux lapins frais du pays**

**Gigot**

**Selle de chevreuil**

**Civet de chevreuil**

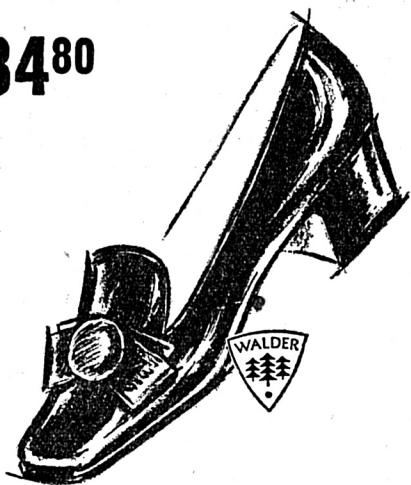
Se recommande

**F. MOSER**

Tél (039) 2 24 54

DE NOTRE COLLECTION D'AUTOMNE

**34<sup>80</sup>**



PUMPS en verni noir, talon large

**J. KURTH S.A.**

LA CHAUX-DE-FONDS

Place du Marché — Rue Neuve 4

Place de parc: place du Marché

VOYEZ NOS VITRINES

PROFITEZ DES PRIX TRÈS RÉDUITS DE NOTRE BAZAR SELF-SERVICE

**Abonnez-vous à notre journal!**

**Ecole des Parents du district du Locle**

**Reprise des conférences publiques**

1969-1970

**PROGRAMME**

24 septembre 1969

**Mme A. ADHÉMAR:**

« La nervosité chez l'enfant »

15 octobre 1969

**M. André MATILE:**

« Les enfants difficiles »

19 novembre 1969

**M. H. HOULMANN:**

« Parents, êtes-vous d'accord ? » Discussion en rapport avec la mise à l'étude d'un cours d'éducation sanitaire à l'école.

Janvier 1970

« L'éducation religieuse dans la famille »

Exposé par des représentants de nos deux églises principales.

Février 1970

**M. Pierre BROSSIN, instituteur au Locle:**

Expérience de « lecture suivie » en cours dans le canton.

Mars 1970

Une ou deux manifestations dans le cadre du « Mois de la Santé », organisé par la Fédération neuchâteloise des E.P.

Adhérer à l'Ecole des parents par une modeste cotisation de Fr. 8.— à verser au CCP 23-5324. Renseignements auprès de Mme J. Gagnebin, Côte 18, Le Locle.

**Gagner de l'argent, c'est bien... Le faire fructifier, c'est mieux.**

Celui qui gagne de l'argent devrait aussi savoir comment et où le faire fructifier.

Il y a par exemple les actions. Mais pour le dilettante, l'achat d'actions est un casse-tête, car il demande beaucoup de temps et d'expérience. Et celui qui pense « sécurité d'abord » devrait absolument posséder des actions de différentes entreprises.

C'est pour cette raison que l'Union de Banques Suisses, en collaboration avec la « Winterthur Assurance » a créé le plan d'investissement.

Des spécialistes achètent des actions d'entreprises de renommée mondiale. Réunies, ces actions forment la fortune d'un fonds de placement. Les quatre grands Fonds FONSA, SIMA, AMCA et GLOBINVEST font partie du plan d'investissement.

Pour participer à ces intéressants placements de capitaux, indiquez-nous simplement combien vous désirez placer en 10 ans par exemple. Ensuite engagez-vous à verser chaque mois un montant fixe (50, 100, 150 francs ou plus).

Vous pouvez combiner votre plan d'investissement avec une assurance. Au cas où il vous arriverait quelque chose, la société d'assurance se chargerait de payer le solde du montant du placement.

Désirez-vous en savoir davantage? Alors venez nous voir. Nous vous donnerons volontiers et sans engagement tous les renseignements désirés.



UNION DE BANQUES SUISSES

La Chaux-de-Fonds, 50, avenue Léopold-Robert

**Grand choix Prix avantageux**

**MEUBLES Leitenberg**  
TAPIS - RIDEAUX

LA CHAUX-DE-FONDS

039/3 30 47

Grenier 14



Grand-Rue 4  
Tél 5 17 12



**Lecteurs, favorisez les annonceurs de notre journal!**



## La Chaux-de-Fonds

## CHRONIQUE NEUCHATOISE

Les populistes ont choisi  
M. Broillet

Le Parti ouvrier et populaire, réuni Jeudi soir, a décidé de présenter M. Etienne Broillet, instituteur et député, comme successeur de son représentant au Conseil communal de la ville, M. Charles Roulet qui a donné sa démission pour raison de santé.

UNE BOITE AUX LETTRES  
DISPARAIT

Il faut croire que nos PTT ont des boîtes aux lettres très compliquées. En effet, il y a plus d'un mois que le poteau porteur de la boîte aux lettres des automobilistes de la place de la Gare porte cette inscription: «Boîtes aux lettres momentanément en réparation.»

Le moins qu'on puisse dire, c'est que voilà un moment qui dure!

Il paraît d'ailleurs — renseignements pris à bonne source — que la boîte aux lettres a disparu dans un bureau de Neuchâtel où elle avait été envoyée.

Les responsables du chef-lieu n'auraient-ils pas pu mettre une boîte de remplacement en attendant?

Gageons que si l'affaire s'était passée à Neuchâtel...

**COLLISION.** — Hier, un automobiliste qui circulait sur l'avenue Léopold-Robert en direction ouest, s'est arrêté à la hauteur de l'Unip pour laisser passer des piétons. Un automobiliste qui l'a suivi s'est également arrêté, par contre une troisième voiture, conduite par un habitant de Charquemont, est venue heurter l'arrière de la seconde voiture projetant celle-ci contre la première. Dégâts matériels.

## Inauguration du Chemin-Blanc

Nous l'avons attendue pendant des années cette réalisation qui donne enfin une entrée est normale à notre cité. Le chemin étroit et tortueux, où les piétons risquaient leur vie, de telle manière qu'ils avaient dû abandonner cette magnifique promenade, a fait place à une très belle route à trois pistes flanquée d'un trottoir qui leur est destiné.

Les travaux, y compris la réfection de la rue Fritz-Courvoisier, auront coûté 3 800 000 fr., soit un peu moins que le budget prévu, et ils ont été conduits à bien dans un délai très court par les maisons Bosquet et Stuaq.

Hier en fin d'après-midi, une manifestation très simple a marqué l'inauguration de cette artère moderne qui nous lie au canton de Berne. Après avoir parcouru les deux kilomètres de trottoirs qui bordent le Chemin-Blanc, les nombreux invités se sont retrouvés au Restaurant de la Cibourg où quelques discours ont été prononcés.

A côté des personnalités déjà citées, on notait la présence de MM. P. Aubert, président du Grand Conseil, J. Haldimann, préfet, M. Payot et R. Moser, conseillers communaux, M. Pfähler, ingénieur communal, A. Aubert, du TCS, A. Nardin, de l'ACS, J.-D. Dupuis, ingénieur cantonal et de ses collaborateurs. Des membres de la Commission consultative des routes; du major Russbach et du capitaine Stoudmann, de la police cantonale, du capitaine Marendaz et du pit. Kohler, de la police locale; des collaborateurs des maisons Ed. Bosquet et Stuaq, etc.

M. C. Grosjean, conseiller d'Etat, remercia les autorités fédérales qui ont subventionné les travaux à 30% de leur valeur, les autorités communales qui n'ont pas hésité à entreprendre les grands travaux effectués à la rue Fritz-Courvoisier, les services techniques de l'Etat qui ont établi dans un temps record les études nécessaires. C'est en ayant des projets bien préparés, parfaitement étudiés, que l'on arrive à obtenir l'appui de la Confédération. C'est en étant prêt au moment où les crédits sont disponibles qu'on arrive à s'incorporer dans le programme routier élaboré sur le plan fédéral, déclara encore le magistrat, qui se réjouit, par ailleurs, du respect de l'esthétique et du paysage dans lesquels la route s'incorpore d'une manière parfaite.

M. Ed. Rey, du Service fédéral des routes et des digues, montra que les nécessités financières que posent les problèmes routiers en Suisse exigent de faire des choix et de résoudre ce qui est urgent. Le Chemin-Blanc est un exemple de cette manière de faire. Les organes fédéraux ont collaboré pleinement à cette réalisation réjouissante.

M. Ch. Roulet, conseiller communal, remercia à son tour, puis lança un appel en faveur de la future rénovation de la liaison La Chaux-de-Fonds—Le Locle. De son côté, notre ville entreprendra dans un avenir immédiat la réfection de la rue du Collège.

Enfin, M. Ed. Bosquet, en son nom et pour Stuaq, remercia de la confiance que les autorités ont mises dans leur association pour conduire à bien ces travaux.

Nous reviendrons demain sur les aspects techniques de la nouvelle route.

**VISITE BELGE.** — La section belge de la Fédération européenne des jeunes chefs d'entreprises est reçue cette semaine en Suisse. Une vingtaine de personnes représentant l'industrie, le commerce, la banque et la construction, sont arrivées jeudi à La Chaux-de-Fonds, où ils ont entendu un exposé de M. M. Hool, représentant de la Fédération horlogère, sur la structure de l'horlogerie. Ils ont ensuite visité trois entreprises horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle: une manufacture, une fabrique de cadrans et une fabrique de pièces détachées.

LE GRAND CONSEIL BERNOIS  
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Grand Conseil bernois a repris mercredi matin l'examen du projet de loi sur les constructions dont les grandes lignes avaient été exposées en fin de séance, le jour précédent.

Ce projet fixe pour la première fois les bases légales à l'aménagement du territoire. Il délimite les attributions communales régionales (syndicats de communes) et cantonales. Il favorise la viabilité des terrains à bâtir, la mise en œuvre de formes architecturales et de méthodes de construction rationnelles grâce à l'unification des prescriptions sur la construction. Il augmente en outre, la liberté de conception et simplifie la procédure applicable aux permis de construire.

D'autre part, ce projet pose le principe de l'indemnisation des propriétaires fonciers touchés par la protection des sites. A cet effet — ces indemnisations entraîneront d'importantes dépenses — le Conseil exécutif a proposé la création d'un fonds alimenté annuellement par une somme de 20 millions de francs.

Aucune proposition de renvoi n'ayant été formulée, bien que le débat se soit prolongé pendant plus d'une heure, l'entrée en matière a été acceptée tacitement.

Lors de l'examen de détail, l'attention des députés a notamment été attirée par deux articles. Le premier concerne les exceptions d'autorisation de construire dans les zones non destinées à cet effet ou seuls, selon le projet, des immeubles destinés à l'agriculture peuvent être construits. Le groupe PAB a proposé que cet article indique avec plus de détails les exceptions prévues par le législateur. Il désire notamment qu'il soit tenu compte de la promotion du tourisme et de l'abandon d'exploitations agricoles ne fournissant plus à leur propriétaire une base suffisante d'existence. La commission et le gouvernement ont accepté d'examiner l'amendement pour la seconde lecture.

## Tous à Berne, samedi 20 septembre

Les conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds avaient pris la décision, à une très large majorité, d'intervenir auprès des autorités fédérales afin d'obtenir une prorogation de la protection des locataires après le 1<sup>er</sup> janvier 1970. Cette démarche, entreprise il y a plusieurs mois, n'a pas eu d'effet immédiat, pas plus que de multiples interventions similaires venant de cantons et de villes du pays. Le Conseil fédéral s'est contenté de rester sur une position d'attente, laissant aux commissions législatives des Chambres fédérales le soin de faire trainer l'affaire. Pour faire patienter le peuple, les sphères fédérales avaient trouvé un palliatif, qui consistait à autoriser les juges à annuler certaines résiliations. Cette manière de faire n'a pas trouvé grâce devant le Conseil des Etats.

Ainsi à moins de trois mois et demi de la date fatidique du 1<sup>er</sup> janvier 1970, qui met fin à toute protection des locataires, ces derniers n'ont reçu aucune assurance d'une prorogation de celle-ci. Les propriétaires et gérants

d'immeubles en profitent pour annoncer des hausses massives de loyers.

Le moment est donc venu de descendre dans la rue, de se rendre à Berne, et de manifester devant le Palais fédéral. Il faut que le Conseil fédéral se rende compte du mécontentement populaire, et qu'il sorte de sa prudente réserve, pour imposer une prorogation des mesures déjà fort insuffisantes de protection des locataires, face à l'appétit toujours grandissant des propriétaires et gérants.

Vous irez donc à Berne samedi.

Inscrivez-vous:

— à Henri Eisenring, rue des Cardamines 24, au Locle;

— ou à Jean-Marie Boichat, Jardinière 19, tél. en dehors des heures de travail, 2 36 06, à La Chaux-de-Fonds;

— ou à Charles Castella, chaussée de la Boine 55, à Neuchâtel;

en précisant si vous allez en voiture, et le nombre de places disponibles.

Pour faciliter l'organisation, annoncez-vous tout de suite, merci.

E. M.

## Prochaine session du Grand Conseil

Lundi 29 septembre, à 14 h. 30, s'ouvrira une session extraordinaire du Grand Conseil. Elle durera deux jours. La séance du mardi débutera à 8 h. 30.

## ORDRE DU JOUR

## A. Objets à teneur du règlement

1. Assermentation de députés  
2. Nomination d'un membre de la Commission législative, en remplacement de M. A. Perret, élu substitut du procureur général.

## B. Rapports du Conseil d'Etat

1. Rapport relatif à la votation cantonale des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1969 sur la loi sur les bourses d'études et d'apprentissage.

2. Rapport à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur l'exercice des droits politiques.

3. Rapport à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur les établissements publics, les cercles, les débits de boissons alcooliques et autres établissements analogues.

4. Rapport à l'appui d'un projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit pour la construction et l'équipement d'une halle d'expertise desti-

née au Service cantonal des automobiles, à La Chaux-de-Fonds.

5. Rapport d'information concernant le tronçon de route Le Pâquier—Les Bugnens au lieu dit Contour de la Torrette.

6. Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 200 000 fr. en faveur de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S. A., pour l'acquisition d'une nouvelle unité.

7. Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 75 000 fr. pour la restauration et la conservation de matériel archéologique.

8. Rapport à l'appui d'un projet de décret concernant la création et le financement de l'Institut neuchâtelois de microbiologie.

9. Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 1 515 000 fr. pour la construction et l'aménagement de divers bâtiments à l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux.

## C. Propositions

**NEUCHÂTEL: Electrocuté.** — Jeudi, vers 16 h. 30, M. M. Stauffer, 29 ans, ouvrier des tramways, faisait des réparations sur le toit d'un tram dans le hangar de la compagnie. Il toucha une ligne électrique à la suite d'un faux mouvement et y resta collé. Pour dégager le malheureux, il fallut couper le courant et M. Stauffer tomba alors sur la chaussée. Il souffre de brûlures et de blessures à la tête et aux membres.

**DÉFICIT A PERREUX.** — L'Hôpital psychiatrique cantonal neuchâtelois de Perreux annonce un déficit de 2 387 000 fr. pour l'exercice de 1968. Ce déficit sera payé par l'Etat de Neuchâtel.

## CHRONIQUE JURASSIENNE

## Gros incendie à Saint-Brais

Le petit village de Saint-Brais était sous le coup d'un gros émoi jeudi soir. Deux maisons, dont l'une comprenant un magasin, étaient ravagées par les flammes. Des immeubles voisins étaient également menacés par le feu. La situation était encore très tendue jeudi, vers 21 h., car un garage, avec des citernes d'essence, se trouvait à proximité du sinistre. Par bonheur, il a pu être efficacement protégé. Les pompiers de Saignelégier et de Montfaucon sont immédiatement accourus pour prêter main forte aux habitants du village.

C'est vers 16 h. 30 que le feu se manifesta. En très peu de temps, la maison avec magasin (immeuble occupé par M. R. Juillerat) et le rural mitoyen, habité par M. A. Gogniat, étaient transformés en un formidable brasier. Les habitants n'eurent que le temps de s'enfuir en emportant quelques meubles. La récolte de foin qui se trouvait dans la ferme provoqua une immense torche de feu qui illumina tout le village. Le montant des dégâts se monte à 300 000 fr.

**UN PRÉVÔTOIS SE NOIE A BARCELONE.** — Marié depuis quinze jours avec M<sup>lle</sup> Juillerat, de Bure, un employé de la Banque Populaire Suisse de Moutier, M. Charly Muller, 24 ans, domicilié à Malleray, mais qui allait prendre un appartement à Moutier, s'est noyé hier à 15 h., alors qu'il se trouvait en voyage de noces en Espagne et se baignait sur une plage de Barcelone. (w.)

## IMPORTANTE ET ORIGINALE...

## L'exposition Gandhi a ouvert ses portes hier

C'est dans la simplicité, telle que l'aurait souhaité le Mahatma, que l'exposition Gandhi s'est ouverte hier soir, à 18 h., au collège des Forges. Parmi les personnalités présentes, nous avons remarqué S. E. M. Azim Husain, ambassadeur de l'Inde en Suisse, le ministre Daeniker, représentant le Conseil fédéral, Pierre Aubert et Madame, président du Grand Conseil neuchâtelois, Rémy Schlappy, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, Ph. Thomi, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, André Sandoz, président du Conseil communal, M<sup>me</sup> Ed. Privat, M. M. Erard, recteur de l'Université de Neuchâtel.

C'est au président de la ville de La Chaux-de-Fonds et président du Comité de gestion du fonds Ed. Privat que revient l'honneur de présider la cérémonie d'ouverture de l'exposition organisée à l'occasion du centenaire de la naissance de Gandhi, appelé — contre son gré — le Mahatma, la grande âme.

## LES DISCOURS

Dans son discours, le président de commune, A. Sandoz, déclara notamment:

«Je manquerais à ma vocation de magistrat municipal et de président du comité du fonds Edmond Privat si je ne me réjouissais, en votre présence de l'admirable rencontre de circonstances qui permet à la ville de La Chaux-de-Fonds de rendre en

1969, dans les conditions où elle peut le faire hommage à Gandhi. Certes les conditions matérielles sont fournies par la richesse en documents du fonds Edmond Privat confiés à la garde de la Bibliothèque publique et mis en valeur par les travaux de M. Pierre Hirsch, ce qui nous conduit tout naturellement à exprimer une fois encore à M<sup>me</sup> Yvonne Privat la reconnaissance des autorités et de la population chaux-de-fonnière. Il me sera cependant permis de préciser que ce n'est point un hasard qui a fait d'une institution culturelle chaux-de-fonnière la gardienne de ce précieux trésor, mais bien l'esprit ouvert aux préoccupations qui débordent le cadre des frontières et qui s'intéressent aux audaces de la pensée qui depuis longtemps caractérise la population chaux-de-fonnière.»

M. A. Daneker présenta, lui, un portrait très complet de Gandhi et plus particulièrement de ce que fut sa vie et son influence.

## FASCINANTE

S. E. M. Azim Husain, dans un brillant exposé en anglais remercia les autorités et les organisateurs. Comme l'aurait fait certainement le Mahatma, il appela les nombreuses personnes présentes dans la salle: «Amis», puis il qualifia cette exposition de «fascinante».

Ayant assisté toute la journée à la Conférence sur le désarmement à Genève, il fit remarquer le danger qui menace le monde si les principes de Gandhi ne sont pas pris en considération.

Il termina son exposé en montrant les aspects moraux de la pensée de Gandhi et en exprimant l'espoir que cette exposition contribuera à répandre le «message» du grand homme que fut Gandhi.

Le TPR, avec M. et M<sup>me</sup> Joris et un comédien, furent très brillants dans des textes de Gandhi et sur Gandhi.

Pour terminer, M. Pierre Hirsch, professeur, dit encore quelques mots sur le contenu de l'exposition: «Grâce aux richesses du fonds Ed. Privat, grâce à l'Unesco et aux prêts d'institutions publiques et de particuliers, la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, avec à sa tête M. Fernand Donzé, peut présenter une exposition importante et originale sur la vie, la pensée et l'influence de Gandhi en rappelant ses liens avec l'Europe et quelques-uns des grands hommes de notre pays.»

Nous reviendrons en détail sur le contenu de cette exposition dans un prochain numéro.

Nous invitons chacun à la visiter.

A. Comment.

## CARNET DU JOUR

## Cinéma

CORSO: 20.30 «Funny Girl»  
RITZ: 20.30 «Maldonne»  
EDEN: 20.30 «La Charge de la Brigade légère»  
PLAZA: 20.30 «Une Minute pour prier - Une Seconde pour mourir»  
SCALA: 20.30 «Le Jour le plus long»

## Sports

PATINOIRE DES MÉLÈZES: 20.30, La Chaux-de-Fonds—Langnau.

## Divers

AULA DES FORGES: 18.00 à 21.00, exposition «Hommage à Gandhi»  
GALERIE ADC exposition «Tendances de la jeune photographie française»  
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE 14.00 à 16.30  
MUSEE DES BEAUX ARTS 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00, Georges Froidvaux

## Pharmacie d'office

Officine No 1 des Pharmacies Coopératives, rue Neuve 9 (Dès 22 h appeler le No 11.)

## MEMENTO LOCIOS

CINEMA LUX: 20.30, «Qual des Brumes»  
CINEMA CASINO: 20.30 «Les Oiseaux vont mourir au Pérou»  
MUSEE DES BEAUX ARTS exposition Hommage à l'Atelier Lacourrière, de 14.00 à 18.00  
CENTREPO: 16.00 à 21.00, exposition «Tendances de la jeune photographie française»  
CHATEAU DES MONTS: 14.00 à 17.00, exposition d'horloges gothiques.  
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative (dès 21 h., le No 17 renseigne).



# 4 400 fr. la pièce, sans les charges

## Et l'on dira que la spéculation est une légende

Sous le titre: « Pour les cadres: 4 pièces plus cuisine = 1800 fr. par mois », nous avons lu dans le journal de la SSEC les lignes ci-après:

« A plusieurs reprises, j'ai traité ici du problème du logement, citant des chiffres et, considérant l'importance du problème, cherchant à le mieux comprendre.

» Chargé d'une mission de recherche de logement pour le compte d'un collaborateur arrivant d'un autre canton, j'ai repéré, au hasard d'une promenade, une vaste construction située près de l'aéroport de Genève. J'ai noté le nom du régisseur et suis allé à son bureau.

» Reçu par une employée que je dérangeais et qui me le faisait sentir, j'ai su garder le sourire en lui demandant des renseignements quant à ces logements. C'est ainsi qu'il m'a été indiqué qu'un appartement de 5 pièces (à Genève, la cuisinée compte pour une pièce) coûtait 1800 fr. par mois, plus les charges. Etonnement non dissimulé de ma part; réponse pleine de superbe; il s'agit d'appartements de « haut standing », avec du marbre dans l'immeuble, et des hauteurs de plafond de 3 m. ! Quoi qu'il en soit, tout était loué.

» Je n'ai pas été surpris, mais profondément choqué. Il y a une incidence, dans une telle situation, qui doit être considérée comme une injure à l'endroit des salariés. Que l'on ne m'objecte pas que, puisque tout est loué, il n'y a rien à dire. Et d'abord, qui sont les locataires? Des fonctionnaires internationaux fausseront-ils

une fois de plus le marché économique? Probablement. Car il faut vous dire que nos financiers et hommes d'affaires se piquant d'être Genevois bon teint ne répugnent pas à gagner de l'argent en bradant principes et tout le reste.

» Ce sont bien sûr les mêmes qui, en automne, gémiront sur le sort des partis nationaux.

» Comment s'étonner dans de telles situations du succès de la gauche, du succès des indépendants? L'électeur se tourne vers ceux qui ne sont pas mêlés à ces affaires!

» Dans la pénurie très grave de logements que nous vivons, avec des salaires qui ne sont pas tous des plus élevés — loin de là — il est indécrot, je le maintiens, de voir de telles choses.

» Notre SSEC, par le truchement de la coopérative d'habitation Cité heureuse, a éprouvé mille peines à construire des habitations à loyers étudiés et adaptés aux besoins d'employés.

» Pas de doute qu'une réalisation à loyers astronomiques ne doit pas être en peine de trouver des bailleurs de fonds.

» Bravo et belle mentalité!

cbp.»

De tels faits doivent ouvrir les yeux de ceux et de celles qui se laissent endormir par les arguments des Bourgeois, des Bochet, des Naef et autres personnages de la gent immobilière, lorsque ces messieurs dénoncent la hausse des salaires dans les métiers du bâtiment, l'indemnité des concierges, les taux de l'intérêt hypothécaire,

etc., comme étant les raisons des augmentations de loyer. Les locataires doivent savoir qu'à la base des loyers abusifs il y a la spéculation, c'est-à-dire la vente et la revente des immeubles au fur et à mesure de l'adaptation d'un état locatif à un revenu intéressant.

D'autre part, ce que le public ignore généralement, c'est que très souvent, pour ne pas dire toujours, le régisseur gagne sur les deux tableaux et c'est là que l'opération est particulièrement juteuse. En effet, la régie prélève deux fois sa commission à la vente et à l'achat. Et c'est notre système de sociétés anonymes qui est l'excellente couverture à ces opérations malsaines et immorales. Et voilà ce que les locataires doivent avoir en mémoire lorsqu'ils discutent avec la régie, au siège de celle-ci ou en séance de conciliation.

L. P.

### LES ATROCITÉS ANTICHINOISES DES NOUVEAUX TSARS

Nous rappelons à nos amis et à nos membres que ce film sera projeté vendredi 19 septembre, à 20 h. 30, Salle Centrale, rue Madeleine 10.

Entrée gratuite. PEUPLE ET CULTURE

## Le Théâtre de Carouge présente sa saison 1969-70

Lors d'une conférence de presse donnée à Carouge, le théâtre du même nom a eu l'occasion de présenter sa prochaine saison. Tour à tour, MM. Philippe Mentha et Guillaume Chenevière ont parlé des problèmes qui se sont posés et se posent encore à la troupe carougeoise.

La saison passée a vu une présentation record de spectacles, mais malgré cela, le succès ne fut pas total. Si « Capitaine Karagheuz » de Louis Gaulis, « Biographie » de Max' Frisch et le « Médecin malgré lui » peuvent être considérés comme des succès. Il n'en va pas de même pour « Tango » de Mrozek, dont l'humour froid n'a pas séduit; la « Serrana » de Herrera, considérée comme exécutable par la critique parisienne; « Dialogues d'Exilés » de Brecht qui est trop dépouillé pour le grand public, et la pièce présentée par le Cartel des théâtres genevois, les « Anabaptistes », de Dürrenmatt, qui a laissé de nombreux fauteuils vides.

Ce n'est évidemment là qu'un critère quantitatif, car la mauvaise fréquentation ne signifie nullement qu'une pièce est ratée. Cela signifie tout au plus que le goût du public n'est pas parfait. Par exemple, les « Dialogues d'Exilés » atteignent à notre avis le sommet du bon théâtre. Nous serions plus réservé en ce qui concerne les œuvres de Mrozek et de Herrera. Malgré notre sympathie pour les idées de ce dernier (exilé de la guerre d'Espagne), il faut convenir que la sorcière, entre le Moyen Age et la télévision, ne sait pas sur quel pied danser. La critique parisienne a d'ailleurs été tout à fait correcte en reconnaissant la parfaite maîtrise

théâtrale des acteurs du Carouge lors de leur passage au TNP.

Nous avons dit que le goût du public nous paraissait désastreux. Le rôle d'une troupe est aussi de faire de l'éducation, pas seulement du divertissement. Or c'est presque exclusivement dans cette dernière voie que s'engage le Théâtre de Carouge la saison prochaine.

Tout d'abord on verra la reprise de la pièce de Molière, puis « Théodore le Grondeur » de Goldoni, le « Jardin aux Betteraves » de Dubillard et une adaptation de la « Paix » d'Aristophane. Les responsables du Carouge devaient avouer que le public (quel public?) réclamait des œuvres plus « faciles ». A notre avis il est dangereux de céder à cette tendance qui mène au répertoire des tournées Kar-senty à grande allure. Il est par contre essentiel de susciter la discussion chez les gens, de leur parler en groupes après les pièces, enfin de permettre un dialogue acteurs-public. Cette fonction est pour le moment délaissée. Il n'y a guère que l'Atelier qui aille dans ce sens.

En dehors des pièces créées par la troupe on trouve un spectacle présenté par le Centre dramatique de Lausanne-Vidy, la « Nuit des Assassins » du jeune Cubain José Triana, pièce merveilleuse qui fut présentée à l'Atelier, il y a deux ans, par le Teatro estudio de Cuba. Il y aura aussi la découverte d'un jeune clown suisse, Pierre Byland, qui nous fera partager ses « clownesques ».

Le Carouge continuera d'utiliser la Salle Pitoëff rénovée et dont l'acoustique a été améliorée, en attendant le centre communal de Carouge. C.A.

## Les femmes iront à Berne

Il faut que vous soyez très nombreuses à Berne!

Puisque le Conseil fédéral n'a pas voulu tenir compte des vœux exprimés par les locataires, vous devez manifester votre mécontentement. Vous êtes certes mieux placées, que quiconque pour exprimer votre dépit, car c'est vous qui passez le plus de temps au logis. Vous savez ce que signifie tenir un ménage, soigner des gosses, des malades, tenir les cordons de la bourse. Vous savez également que vous devez pouvoir vaquer à vos affaires en paix, sans vous trouver devant une bourse plate, parce que tout augmente. Peut-être connaissez-vous la panique lors d'une résiliation de bail, parce que vous ne trouvez plus l'argent pour payer le loyer. Et ce sera pis encore quand une épée de Damoclès sera

suspendue en permanence au-dessus de votre tête, parce que vous ne vous sentirez plus protégées par une loi interdisant l'expulsion arbitraire. Vous tremblerez pour votre famille, pour vos petits. Vous savez qu'il faut pouvoir se créer un nid à l'abri des vicissitudes de l'existence.

Et vous, femmes du troisième âge, si vous le pouvez, venez aussi. Vous avez droit à ne pas être délogées injustement, après avoir passé bien souvent trente à quarante ans dans le même logement, et sans réparations la plupart du temps.

Venez nombreuses à Berne. Votre avenir et celui des vôtres en dépendent. Tous les conseillers fédéraux n'ont peut-être pas un cœur de pierre.

Hélène Meier.

### Un Jeune fédéral dans sa vérité



AIDEZ LA PROVINCE DE MISIONES (ARGENTINE)

CCP 12 - 4010, Genève  
10 - 5230 Lausanne  
20 - 5038 Neuchâtel  
19 - 4868 Sion

### De nouvelles attractions Select

La cigarette Select, dernière née de la maison F.-J. Burrus, est représentée au Comptoir jubilaire par un stand particulièrement remarquable (halle 36, stand 3621). Sur le thème « Fumée légère... musique légère », vous trouverez non seulement des échantillons de cette cigarette renommée, mais aussi un divertissement musical. En effet, les visiteurs peuvent y écouter les derniers succès, des airs populaires, de la musique de danse et du jazz, installés au Select Disco Bar.

Une immense fresque multicolore, dans le style pop, domine le stand et donne à toute la halle une note joyeuse. Celui qui veut découvrir le secret du filtre Tri-Materia, garantissant le plein arôme, le trouvera donc au Comptoir suisse, et de manière fort agréable.

## Les assistants sociaux genevois appuient la manifestation des locataires à Berne

Bien placés pour constater la gravité des problèmes posés à des milliers de locataires par la grande pénurie de logements ainsi que par l'incertitude régnant au sujet d'une protection contre des hausses de loyer excessives et des résiliations injustifiées dès le 1<sup>er</sup> janvier 1970, les assistants sociaux genevois sont profondément déçus de la prise de position négative du Conseil fédéral, qui s'oppose aussi bien à la prolongation du régime de surveillance des loyers qu'à l'initiative pour le droit au logement.

Le comité de l'Association genevoise des assistants sociaux diplômés (AGASD) partage l'inquiétude des locataires anxieux de leur avenir et manifeste son plein appui au rassemblement massif des locataires qui se tiendra à Berne le samedi 20 septembre. Il estime indispensable que les locataires s'unissent pour faire savoir aux représentants du peuple et des cantons ainsi qu'à l'exécutif fédéral que les revendications légitimes qui sont actuellement écartées doivent être prises en considération.

Le comité de l'AGASD encourage tout le corps professionnel des assistants sociaux ainsi que la population à se rendre à la manifestation de Berne. Renseignements pratiques: téléphone N° 25 68 68, de 14 à 20 h.

### Grand Théâtre de Genève

Abonnement: mardi 30 septembre, mercredi 1<sup>er</sup> vendredi 3 et samedi 4 octobre 1969 à 20 h. 30  
Ouverture des portes à 20 h.

Présenté par l'Opéra de Lyon Régie Municipale, Direction Louis Erio

## Platée

Comédie-Ballet en deux actes et un prologue  
Texte de J. Autreau et A.-J. Le Vallois d'Orville  
Musique de Jean-Philippe Rameau reconstituée par Renée Viollier

Chef d'orchestre: Serge Baudo  
Mise en scène: Louis Erio  
Chorégraphie: Vittorio Biagi  
Dispositif scénique et costumes: Joëlle Roustan, Roger Bernard et Thierry Bosquet

Anne-Marie Blanzat - Eliane Manchet  
Michèle Pena - Jean Angot - Etienne Arnaud - Emmy Gréger - Christophe Grigoriou - Louis Hagen-William  
Serge Maurer (3 et 4 oct.)  
Michel Sénéchal (30 sept., 1<sup>er</sup> oct.)  
Albert Voli

Orchestre de l'Opéra de Lyon  
Chœur et ballet de l'Opéra de Lyon

Location: mardi 23 septembre de 10 h. à 19 h. Dès mercredi 24 septembre de 10 h. à 12 h. 30 et de 15 h. à 19 h. Samedi fermeture à 17 h.  
Distribution des jetons de priorité: mardi 23 septembre à 8 h.  
Validité jusqu'à 15 h.  
Prix des places: de 6 francs à 40 francs  
Réservations par téléphone: à partir du 24 septembre (25 62 60)  
2<sup>e</sup> spectacle de l'abonnement

Le derby romand des grands soirs

## SERVETTE LAUSANNE

de samedi, à 20 h. 30 aux Charmilles

Match des réserves, à 18 h. 30

Places: Fr. 15.—, 10.—, 5.— et 3.—

### PATINOIRE DE GENÈVE

LA PLUS GRANDE REVUE SUR GLACE AU MONDE

## HOLIDAY ON ICE

du vendredi 26 septembre au dimanche 5 octobre 1969

Soirées (sauf lundi), à 20 h. 30  
Matinées (jeudi et dimanche), à 15 h.  
Des champions du monde, d'Europe, d'Asie et des USA

LOCATION: Centre sportif des Vernets, de 10 h. à 12 h. 30 et de 15 à 19 h.

PLACES: soirées, de 4 à 18 fr.; matinées, de 3 à 15 fr. (enfants: 1/2 tarif).



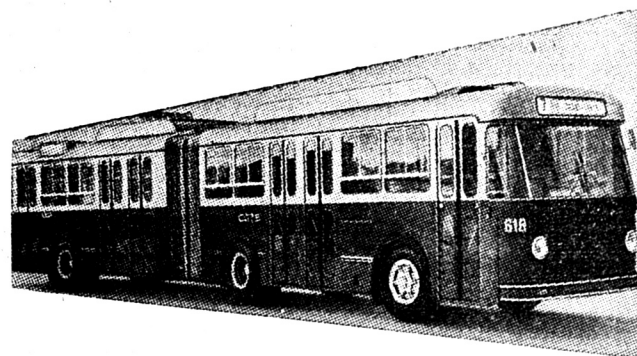
Si vous avez la volonté d'améliorer votre avenir  
Si vous êtes disposés à passer un examen de candidature  
Nous sommes prêts à envisager votre engagement en qualité de

## CONDUCTRICE ou CONDUCTEUR

de véhicules de transports publics

Nous assurons à nos frais votre formation entière.

Nous vous offrons un bon salaire, des prestations sociales avantageuses, une caisse de pension.



Compagnie Genevoise des Tramways Electriques

Les conditions d'emploi ainsi que les formules de demande d'engagement peuvent être obtenues par téléphone au N° (022) 25 02 60, interne 17.



# Second coup discount de Coop

nouvelle  
liste augmentée

- articles plus nombreux
- plus avantageux
- et toujours avec timbres Coop

				prix con- seillé	prix discount avec timbres Coop			prix con- seillé	prix discount avec timbres Coop
<b>Chocolat</b>						<b>Potages, aromates, mets tout prêts</b>			
ARNI au lait	100 g	1.10	-.90			Knorr cœur d'avoine	sachet	-.60	-.50
ARNI Finor	100 g	1.10	-.90			Knorr célestine	sachet	-.75	-.65
ARNI noisettes	100 g	1.20	-.95			Knorr vermicelles aux quenelles	sachet	-.75	-.65
ARNI Mix	100 g	1.20	-.95			Knorr Florida	sachet	-.75	-.65
ARNI au rhum	100 g	1.20	-.95			Knorr crème de bolets	sachet	-.75	-.65
ARNI Aridor	100 g	1.20	-.95			Knorr crème d'asperges	sachet	-.75	-.65
ARNI truffes	100 g	1.20	-.95			Maggi pois jaunes au lard	sachet	-.75	-.65
ARNI kirsch	100 g	1.30	1.—			Maggi oxtail	sachet	-.75	-.65
ARNI Williams	100 g	1.40	1.10			Maggi crème d'asperges	sachet	-.75	-.65
Cailler Frigor	100 g	1.30	1.10			Maggi crème de bolets	sachet	-.75	-.65
Cailler Frigor 36 croquettes	boîte 270 g	6.—	5.—			Maggi 11 légumes	sachet	-.75	-.65
Cailler Rayon lait	100 g	1.30	1.10			Maggi Minestrone	sachet	-.75	-.65
Cailler Rayon blanc	100 g	1.30	1.10			Maggi arôme	2 flacons	1.90	1.60
Cailler noisettes	100 g	1.30	1.10			Knorr bouillon de bœuf corsé, 3 litres	étui	1.15	1.—
Cailler Crémant	100 g	1.20	1.—			Knorr Aromate, rechange	3 sachets	2.40	2.—
Nestlé Chocmel	100 g	1.30	1.10			Maggi Knœpflis	paquet	1.75	1.50
Lindt lait	100 g	1.20	1.—			Knorr Stocki	paquet	1.20	1.05
Lindt Lindor (dès fin sept.)	100 g	1.30	1.10			<b>Huiles, graisse</b>			
Lindt Cresta	100 g	1.30	1.10			Huile d'arachides Coop	1 litre	3.10	2.90
Lindt Chocoletti noisettes	100 g	1.40	1.20			Huile de tournesol Dorina	1 litre	3.75	3.30
<b>Confiserie</b>						<b>Vinaigre</b>			
DISCH Sport Mint	sachet 110 g	1.—	-.80			Picanta, vinaigre assaisonné	1 litre	1.30	1.10
CHARLY sucre de raisin (bâtonnets)	paquet de 3	1.—	-.80			<b>Moutarde, mayonnaise</b>			
CHARLY pastilles à la menthe, rouleaux	paquet de 3	-.65	-.50			moutarde PIC mi-forte la	tube 200 g	-.90	-.80
CHARLY bonbons gelée de fruits	boîte 500 g	4.—	3.40			moutarde Thomy mi-forte	tube 200 g	1.20	1.—
RICOLA sucre aux herbes	boîte 400 g	3.20	2.60			mayonnaise Pic la	tube 170 g	1.20	1.—
<b>Biscuits</b>						<b>Divers</b>			
ARNI petits-beurre	paquet 125 g	1.20	-.95			Ketchup de tomates Libby's	bouteille 340 g	1.40	1.20
ARNI Souwarettes	paquet 160 g	1.60	1.30			Crème sandwich	tube 180 g	2.20	1.90
ARNI richesse (mélange)	boîte 800 g	8.20	6.60			«Le Parfait», rouge			
Kambly bricelets	paquet 85 g	1.30	1.10			fromage Gerber GALA	boîte	1.20	1.—
Kambly Noxy	paquet 130 g	1.30	1.10			fondue Gerber	paquet 400 g	4.—	3.60
Kambly Butterfly	paquet 80 g	1.40	1.15			fondue Lioba	paquet 800 g	7.30	6.50
rouleau du Toggenbourg	rouleau 230 g	1.—	-.80			<b>Nourriture pour chiens et chats</b>			
gaufrettes Milano du Toggenbourg	paquet 165 g	1.10	-.95			PAL viande p. chiens,	boîte 440 g	1.80	1.50
Oulevay duchesse	paquet 105 g	1.70	1.40			grande boîte			
Wernli Choco petits-beurre	paquet 125 g	1.85	1.55			biscuits p. chiens Matzinger	sac 750 g	2.85	2.25
anneaux aux noisettes Hug	paquet 115 g	1.50	1.25			flocons spéciaux p. chiens	sac 5 kg	11.—	9.70
Toasts Roland	paquet 160 g	1.25	1.10			Matzinger			
pain croustillant D Roland	paquet 175 g	1.10	-.95			nourriture p. chats Felix	paquet 500 g	2.20	1.90
Zwiebacks Panor	paquet 200 g	1.25	1.10			nourriture p. chats Whiskas,	boîte 440 g	1.75	1.50
sticks au sel Roland	sachet 100 g	1.10	-.90			grande boîte			
bretzels au sel Roland	sachet 90 g	1.10	-.90			<b>Articles de toilette</b>			
biscuits au sel Kambly	boîte 200 g	3.40	2.70			beldam stick désodorisant	pièce	1.30	1.10
Cocktail						classic			
<b>Café, thé</b>						<b>Articles ménagers</b>			
ELITE de luxe	verre 100 g	4.80	4.30			Melitta 102	boîte	-.85	-.70
ELITE de luxe, sans caféine	verre 100 g	5.80	4.90			plastique transparent p. le ménage	rouleau de 20 m largeur 30 cm	2.60	2.—
Nescafé Gold	verre 100 g	6.90	5.60			<b>Produits de nettoyage</b>			
Nescafé Gold, sans caféine	verre 100 g	7.30	6.—			Sida poudre de nettoyage	boîte	-.80	-.65
Incarom	verre 380 g	6.90	5.60			Vim	grande boîte	1.40	1.20
Thé English Broken	50 port. p. paquet	1.60	1.40			Suso universal	flacon	1.85	1.60
Thé Yaminda Ceylon	24 port. p. paquet	1.30	1.—			Lux	flacon	2.50	2.15
Thé Liptons	25 port. p. paquet	2.—	1.50			Ajax	flacon	2.75	2.35
<b>Boissons fortifiantes</b>						<b>Articles ménagers</b>			
Sanovita 8	boîte 500 g	2.80	2.50			Express Super	paquet	2.60	2.25
Sanomalt	boîte 500 g	2.80	2.50			Angora	sac 1 kg	6.50	5.80
Sanoquick	boîte 390 g	2.50	2.25			Doranda p. lingerie fine	paquet	1.40	1.20
Dawamalt	boîte 450 g	3.30	2.80			Dato	paquet	2.95	2.50
Ovomaltine	boîte 500 g	4.90	4.10			Corall	paquet	2.90	2.45
Banago	boîte 500 g	4.25	3.65			Ambra en poudre	paquet	2.60	2.15
Nesquick	boîte 700 g	5.10	4.50			Teddy douce	flacon	1.50	1.30
<b>Alimentation pour bébés</b>						<b>Articles ménagers</b>			
<b>nouveau</b>						<b>Articles ménagers</b>			
<b>Les plus fameux produits de marque de Wander, Galactina, Nestlé, Guigoz, etc. à prix discount.</b>						<b>Articles ménagers</b>			
						Linda			
						serviettes hygiéniques			
						paquet			
						2.10 1.50			
						Sana-luxe			
						tampons «Tampax-Super»			
						boîte			
						2.25 1.60			
						langes à jeter			
						24 pièces			
						2.90 2.30			
						«HYGANELLE»			
						mouchoirs en papier			
						6×10 pièces			
						1.20 -.80			
						«Ronda»			
						serviettes à démaquiller			
						boîte			
						1.90 1.30			
						«Kleenex»			
						* en vente seulement dans les magasins moyens et grands!			

prix discount  
avec timbres Coop  
tous les jours -  
dans tous les  
magasins Coop

COOP  
-01



# Nescoré embellit votre cuisine. Gratis!

## De superbes pots à provisions en opaline.

Nescoré s'attache à faire revivre pour vous le souvenir des charmantes cuisines du temps passé. Il vous est offert maintenant dans un superbe pot à provisions en opaline. Pour le même prix. Profitez donc de cette offre spéciale pour ajouter à votre cuisine un brin de fantaisie. Et pensez-y: le café au lait préparé avec Nescoré est tellement meilleur... et si avantageux.

A noter: Vous pouvez marquer vos pots à provisions à l'aide de 15 autocollants lavables, assortis au décor. Vous lirez au dos des étiquettes comment vous les procurer.



Meilleur marché, un tapis

# König

en vaut deux

Deux magasins à votre service  
Bas du Petit-Chêne Place Saint-Laurent 22  
LAUSANNE

## Commune de Lausanne

### Désaffectation partielle du cimetière de Montoie

Le public est informé que les tombes à la ligne et es tombes cinéraires des sections suivantes:

Sections	Nos des tombes	Dates d'inhumations
Tombes à la ligne	A/29 11128 à 11730	du 24.11.1942 au 25.11.1943
Tombes à la ligne	A/42 9645 à 10098	du 22. 6.1940 au 13. 3.1941
Tombes cinéraires	C/42 962 à 983	du 10. 2.1944 au 13. 4.1944

seront désaffectées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Cette désaffectation partielle s'applique également aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles peuvent réclamer les monuments et les entourages en adressant leurs demandes, par écrit, à la Direction de police, bureau des inhumations, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne,

jusqu'au 30 novembre 1969.

Passé ce délai, les monuments et les entourages non réclamés seront détruits (art. 40 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13.9.1960 sur les inhumations et les incinérations).

Pour toutes demandes de renseignements relatives aux opérations pouvant être envisagées dans le cadre de cette désaffectation, prière d'indiquer des dates et numéros de tombes exacts.

Lausanne, le 31 mai 1969.

DIRECTION DE POLICE

## Ecublens: Première étape d'un centre de production et de distribution alimentaire

La Société coopérative Migros Lausanne et l'entreprise de production Jowa S. A. ont organisé dernièrement une visite officielle de leurs nouvelles installations de stockage et de fabrication de marchandises à Ecublens.

Cette journée des «portes ouvertes», à laquelle avaient été conviés les autorités locales et celles de communes voisines, a été l'occasion pour les responsables de présenter l'ensemble des travaux terminés et de commenter les projets futurs.

Les constructions actuelles, c'est-à-dire la boulangerie Jowa, la centrale des fruits et légumes Migros, entrent dans le cadre de la première étape d'un important complexe, dont l'achèvement est prévu pour 1974-1975.

Parallèlement aux secteurs alimentaires déjà en activité, viennent s'ajouter une centrale thermique fournissant l'énergie calorifique nécessaire et un garage-atelier pour la réparation et l'entretien des véhicules.

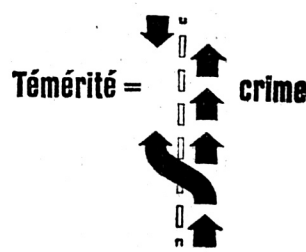
Le département fruits, légumes et fleurs effectue deux livraisons journalières aux 33 magasins répartis dans tout le canton et se charge du ravitaillement des camions de vente. La centrale procède également à l'achat, à la préparation et à l'emballage des marchandises qui sont conditionnées dans des locaux prévus à cet effet. Par exemple douze chambres spéciales, d'une capacité totale de 103 tonnes, favorisent la maturation des bananes.

Environ 50 tonnes de produits fruitiers et légumes sont traités et mis sur le marché chaque jour, ce qui correspond au 80% du tonnage expédié aux points de vente de Migros Lausanne. La boulangerie Jowa a commencé son exploitation le 1<sup>er</sup> septembre 1968. Un équipement rationnel et ultra-moderne permet de fabriquer 110 articles différents, dont 40 sortes de pains et pains spéciaux, toute une gamme de petite boulangerie, des cakes, des tourtes, des pâtisseries et de la pâte à gâteaux. Cette production alimente l'ensemble du réseau de vente vaudois ainsi que la Société coopérative Migros du Valais, sans compter les camions-vente.

Il faut relever que tous les magasins bénéficient de deux livraisons quotidiennes, soit le matin et le soir, ce qui assure aux consommateurs des articles de boulangerie toujours frais.

L'ensemble des entrepôts de distribution et le secteur de fabrication occupe aujourd'hui près de 300 personnes.

K. Sch.



TÉLÉPHONE PERMANENT: 22 42 54

**POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE**

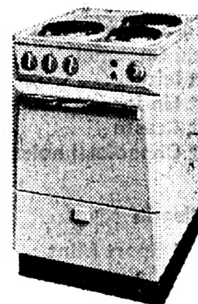
**HORLOGERE BIJOUTIERE**

**O. MEYLAN**  
20 rue de l'Obélisque, 20  
TÉL. 22 26 90 LAUSANNE

C'est maintenant le moment pour une nouvelle cuisinière Therna:

PLAQUE MEGASTAT, GRIL INFRAROUGE, TOURNEBROCHE  
dès Fr. 562.— à Fr. 1810.—

**therma**



EN VENTE CHEZ LE SPÉCIALISTE:

*Electricité*  
**Henri Cavé**  
PLACERIPONNE LAUSANNE  
TÉL. 22.53.18

**UNIVERSITÉ DE LAUSANNE**  
ANNÉE ACADEMIQUE 1969/1970

### RAPPEL

Il est rappelé aux candidats qui désirent s'immatriculer aux facultés de théologie, de droit, des lettres, aux écoles des sciences sociales et politiques, des hautes études commerciales et de français moderne qu'ils doivent déposer un bulletin de pré-inscription avant le 30 septembre 1969 au secrétariat de l'Université, chemin du Calvaire 9, 1005 Lausanne, téléphone 22 49 26, où des formules sont à disposition.

Les immatriculations pour toutes les facultés, y compris médecine, sciences, pharmacie, seront enregistrées à la même adresse, du 1<sup>er</sup> au 31 octobre, de 9 h. à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 16 h., sur présentation de l'original du baccalauréat ou de la maturité.

LE RECTORAT

## Cinémas lausannois

**A. B. C. Tél. 22 35 52-53**

14.30, 17.00, 20.15 18 ans  
Ce soir, nocturne à 22.45  
Un grand classique du cinéma...  
L'actuel grand feuilleton radiophonique d'après le roman d'Alexandre Dumas  
**LA REINE MARGOT**  
avec Jeanne Moreau, Armando Francioli, Robert Porte, Henri Genès, Fr. Rosay  
Parlé français En couleurs

**Athénée Tél. 23 24 12**

14.30, 20.00 14 ans  
Pour la première fois sur écran géant 70 mm., son stéréo, le chef-d'œuvre de William Wyler, aux 11 Oscars  
**BEN-HUR**  
Charlton Heston, Jack Hawkins, Stephen Boyd, H. Hatavet (Faveurs suppr.)  
Parlé français Louez d'avance

**Atlantic Tél. 22 11 44-45**

14.30, 17.00, 20.30 18 ans  
Ce soir, nocturne à 23.00  
Un film de Guy Casaril,  
d'après le roman d'Albertine Sarrazin,  
d'une bouleversante sincérité  
**L'ASTRAGALE**  
La confession émouvante d'une jeune pécheresse qui doit payer chèrement sa liberté Eastmancolor (Fav. susp.)

**Bel-Air Tél. 23 53 12**

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans  
Première suisse  
Le 2e «San Antonio» de Frédéric Dard à l'écran  
**BÉRU ET CES DAMES**  
Gérard Barray (San Antonio) et Jean Richard (Bérurier), avec Marcel Bozzuffi et Anna Gael (Faveurs suspendues)  
En estmancolor et cinémascope

**Bourg Tél. 22 86 22**

14.30, 17.30, 20.30 14 ans  
Cinéma russe 4 jours: 18 au 21 sept.  
L'œuvre du génial Eisenstein  
**YVAN LE TERRIBLE**  
avec le grand Nicolai Tscherkassov  
Vers. orig., s.-t. franc.-alle.  
(Fav. susp. à 20.30)  
Dès le 22 sept.: **CHEVAUX DE FEU**

**Capitole Tél. 22 51 32**

14.30, 17.00, 20.30 16 ans  
Ce soir, nocturne à 23.15  
Première vision  
**SAM WHISKEY LE DUR**  
B. Reynolds, C. Walker, A. Dickinson  
Cavalerie, amour, whisky et pistolets  
Une dangereuse combinaison!  
Couleurs Deluxe

**Colisée Tél. 32 51 25**

15.00, 17.00, 20.30 16 ans  
Jean Gabin dans son meilleur rôle!  
**MONSIEUR**  
Un milliardaire? Un gangster?  
Un valet de chambre?  
Avec Mireille Darc

**Eldorado Tél. 22 16 12**

14.30, 17.00, 20.30 14 ans  
Ce soir, nocturne à 23.15  
Scope - Couleurs  
Vers. orig. s.-t. franc.-alle.  
Le chef-d'œuvre de George Gershwin  
**PORGY AND BESS**  
Un film réalisé par Otto Preminger, avec une distribution éclatante: Dorothy Dandridge, Sidney Poitier, S. Davis jr.

**Lido Tél. 23 21 44**

14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 16 ans  
En première  
Le dernier Pierre Etaix: à pleurer de rire  
C'est un bain de fraîcheur pour l'esprit  
**LE GRAND AMOUR**  
Un beau film, un bon film, un vrai film, un film à voir!  
Faveurs supprimées  
En couleurs

**Métropole Tél. 23 62 22**

14.30, 17.00, 20.30 18 ans  
Sam., nocturne à 23.15  
En couleurs Parlé français  
**SUÈDE, ENFER ET PARADIS**  
La plus stupéfiante enquête sur un couple à l'avant-garde de l'éducation sexuelle...

**Palace Tél. 22 13 30**

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans  
Première suisse  
A l'occasion du 50<sup>e</sup> Comptoir suisse, une merveille du cinéma tchèque de Vaclav Krška  
**LES EAUX PRINTANIÈRES**  
Cinéma-scope et couleurs  
Avant-programme: LA PETITE CHENILLE, de Miller

**Rex Tél. 23 43 31**

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans  
En première  
Un film d'action percutant  
**FORT ALESIA**  
avec Richard Harrison et Nicole Tissier  
Parlé français - En couleurs

**Romandie Tél. 23 47 64**

14.30, 17.00, 20.30 16 ans  
Ce soir, nocturne à 23.15  
Première vision - 2e semaine  
Technicolor Sur écran géant  
**INDIANAPOLIS... PISTE INFERNALE**  
Paul Newman, Robert Wagner - Joanne Woodward - Parlé franc. - Fav. susp.  
Un film impressionnant, hallucinant, réalisé par J. Goldstone

**Corso-Renens Tél. 34 00 35**

20.30 16 ans  
**LA GLOIRE DES CANAILLES**



*Au Vieux Stand Lutry*

**R. CACHEMAILLE**

Dans un cadre reposant, des repas soignés à des prix étudiés.



VAUD

# Les cours spéciaux pour la formation de personnel enseignant ont obtenu un très grand succès

Le 10 septembre, à l'aula de l'Ecole normale de Lausanne, vient d'avoir lieu, sous la présidence de M. J. Mottaz, secrétaire général du Département de l'instruction publique, la cérémonie qui a marqué la clôture générale de ces cours spéciaux, ayant le début de la période des stages pratiques et de l'activité probatoire des candidats.

M. P. Aubert, directeur des cours, présente un rapport complet sur leur but, leur organisation et leur activité. Nous en extrairons les renseignements qui suivent.

Ensuite, le conseiller d'Etat Prader-André remercia au nom du Département de l'instruction publique les promoteurs et les organisateurs de ces cours, ainsi que les professeurs qui en ont assuré le succès.

## DES COURS POUR LUTTER CONTRE LA PÉNURIE D'INSTITUTRICES ET D'INSTITUTEURS

Parmi les mesures propres à combattre la pénurie du personnel enseignant, le Département de l'instruction publique avait annoncé en 1966 déjà qu'il allait étudier, d'entente avec la Société pédagogique vaudoise, l'organisation de cours spéciaux destinés, d'une part, à compléter la formation de remplaçantes enfantines provenant de l'enseignement privé, et d'autre part à assurer la formation complète de candidats et de candidates valablement attirés tardivement par l'enseignement primaire.

Cette organisation fut mise au point dans le premier semestre de 1967 et les examens d'admission ont eu lieu en juin de la même année.

## COURS SPÉCIAL DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR INSTITUTRICES ENFANTINES ET SEMI-ENFANTINES

Ce cours a été réservé exclusivement à des remplaçantes, pourvues

d'un brevet privé d'enseignement pour les petits, qui dirigeaient déjà en 1967, à titre provisoire, une classe enfantine ou semi-enfantine, depuis au moins une année, à la satisfaction des autorités scolaires.

### Cours de première année

Après leurs examens d'admission (24 candidates admises sur 28), les élèves ont commencé leur première année de cours au début de septembre 1967, à raison de 8 heures hebdomadaires concentrées sur le mercredi et le samedi après midi, de manière qu'elles puissent conserver la direction des classes dont elles sont chargées. La première année d'études a été réservée essentiellement à la formation générale (langue française et mathématiques) à côté d'un cours pratique de préparation et d'emploi du matériel didactique. Toutes les candidates ont réussi les examens, oraux et écrits, de fin de première année.

### Cours de deuxième année

Ils ont commencé par un cours à plein temps, de trois semaines, en été 1968, consacré aux travaux à l'aiguille dont l'enseignement peut parfois être confié aux maîtresses enfantines ou semi-enfantines. Les cours ordinaires, complétés par des stages pratiques et des cours de vacances, visaient surtout au perfectionnement de la didactique de l'enseignement dans les classes semi-enfantines. Ils se sont terminés avec plein succès pour les 24 candidates à la fin de juillet 1969.

## COURS SPÉCIAL POUR LA FORMATION D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES PRIMAIRES

Les annonces parues dans la presse en mai 1967 ont suscité une centaine d'inscriptions. Après diverses éliminations, 62 candidats ont passé les examens d'admission; 46 ont été retenus, mais quatre d'entre eux ont renoncé par la suite à poursuivre les cours.

La plupart des candidates étaient

employées de bureau; quelques-unes appartenaient déjà à l'enseignement, dans des écoles privées. Chez les messieurs, les professions les plus représentées sont celles d'employés de commerce et d'administration, de dessinateurs, de mécaniciens et de spécialistes des arts graphiques.

### Cours de première année

Ils ont eu lieu du début de septembre 1967 à la fin de juin 1968, à raison de huit heures hebdomadaires en marge des occupations professionnelles des candidats.

Le programme de cette première année était entièrement consacré à la culture générale (langue et littérature française, mathématiques générales, biologie et initiation musicale). 41 élèves ont réussi les examens de la fin de la première année.

### Deuxième année

Libérés de toute obligation professionnelle dès l'été 1968, les candidats ont commencé leurs études à plein temps au début de septembre. Le programme, particulièrement important pour cette deuxième étape, comportait un horaire hebdomadaire de 32 heures consacré pour les deux tiers environ à la formation professionnelle théorique et pratique et pour un tiers aux branches de culture générale. Il comportait également un stage d'initiation pratique et a été complété par des cours de vacances (école active et éducation physique de plein air) qui ont eu lieu en été 1969.

Les examens théoriques et pratiques se sont déroulés avec plein succès, puisque 40 candidates et candidats ont rempli les conditions pour être admis en phase terminale.

### Troisième année

Cette étape terminale sera essentiellement consacrée à l'activité pratique complétée par des séminaires réguliers. Elle comprendra des stages et des remplacements suivis d'une année probatoire au terme de laquelle un jury spécial établira le rapport final qui permettra au département de délivrer aux candidats et aux candidates le brevet officiel d'instituteur ou d'institutrice primaire à la fin d'octobre 1970.

# La protection des locataires

Le Conseil d'Etat vaudois a conclu avec les milieux immobiliers, et sous la pression de ceux-ci, une convention de droit privé prorogeant pendant deux ans le système de la surveillance des loyers. Rappelons que cette protection ne s'applique qu'aux logements construits avant 1947 et dans certaines communes du canton seulement.

On peut s'étonner que le gouvernement n'ait pas jugé utile de prendre l'avis des représentants des locataires, des syndicats, des partis politiques. Faut-il voir dans son empressement le désir de respecter un délai imposé par les milieux immobiliers ?

La décision du Conseil d'Etat est malheureuse. La protection qu'assure la convention est illusoire et inefficace. Son champ d'application est limité, comme on l'a rappelé plus haut. De plus, elle est signée par des associations des régisseurs, des notaires, des experts-comptables, qui ne sont que des intermédiaires, des mandataires. Cette convention ne lie donc pas, dans la plupart des cas, les mandants, c'est-à-dire les propriétaires eux-mêmes. Les propriétaires qui ne voudront pas être liés par la convention n'auront qu'à résilier le mandat de leur gérant, et le tour est joué. Ou encore, les gérants pourront constituer une société anonyme de gérances ne faisant pas partie des associations signataires de la convention, société qui traiterait tous les cas des propriétaires « indépendants ».

Pourquoi les milieux immobiliers ont-ils eux-mêmes proposé au Conseil d'Etat vaudois de passer une convention, dont les termes sont exactement calqués sur les arrêtés fédéraux en vigueur jusqu'à la fin de cette année ? Pourquoi mettent-ils la même ardeur à imposer cette convention au Conseil d'Etat qu'ils en mettent à combattre la prorogation de dispositions légales pourtant identiques ?

Il paraît évident qu'en signant des conventions de droit privé, refrénant momentanément l'ardeur des propriétaires, les milieux immobiliers entendent faire la démonstration qu'ils sont des gens raisonnables; que la crise du logement est localisée, exceptionnelle, et que là où elle sévit, les propriétaires sont capables de prendre eux-mêmes les mesures qui s'imposent. Dès lors, pourquoi une intervention

de l'Etat par la voie législative ? Pourquoi des arrêtés fédéraux ? Et, surtout, pourquoi une initiative constitutionnelle et une modification durable du Code des obligations ? On ne modifie pas, en raison de circonstances exceptionnelles, limitées dans le temps et localisées, le Code des obligations pour quatre ans comme le propose l'Union syndicale suisse, et encore bien moins définitivement comme le réclame l'initiative du droit au logement.

En passant des conventions de droit privé avec les milieux immobiliers, les gouvernements genevois et vaudois ont donné des armes aux adversaires de dispositions légales étendues de protection des locataires.

Locataires romands ! Ne laissez pas les milieux immobiliers imposer leur volonté.

Manifestez la vôtre en participant tous au rassemblement prévu pour le samedi 20 septembre 1969 à Berne, sur la place du Palais Fédéral.

S. M.

## LAUSANNE : Lotos 1969-1970.

Conformément au désir exprimé par plusieurs de ses membres, l'Union des sociétés lausannoises a tenu une séance d'information concernant l'organisation des lotos le 11 septembre, au Rond-Point de Beaulieu, à Lausanne.

M. A. Zbinden, chef du Service de la police du commerce a fait un exposé sur ce sujet et a bien voulu répondre aux nombreuses questions qui lui furent posées par un auditoire attentif et intéressé.

hh.

## A nos abonnés vaudois

Très prochainement vous trouverez encarté dans le journal un bulletin de versement que nous vous prions de bien vouloir utiliser pour le paiement de votre abonnement.

D'avance nous vous en remercions. Nous profitons de rappeler à quelques-uns de nos lecteurs que leur abonnement n'est pas à jour.

# Au lendemain d'une grève

Faut-il se déterminer aujourd'hui sur les raisons d'une grève des instituteurs ? Aurions-nous dû le faire à la veille de cette action et prendre position devant un fait sans précédent ? Nous ne le croyons pas. Les conseils et les admonestations n'ont pas manqué; de plus — il faut bien l'avouer — la question est loin d'être simple.

## Le principe

Tenons d'abord pour évident que le principe de la grève, ou du débrayage si les instituteurs le préfèrent, n'est pas contesté dans nos rangs. Si le statut du fonctionnaire cantonal est explicite sur ce point, en fait il n'interdit pas formellement la grève comme il en est du statut du fonctionnaire fédéral. Pourtant le débrayage des instituteurs n'a pas la même portée que celui d'autres corps de métier. En assemblée, les promoteurs de l'idée ont-ils mûrement pesé leur décision ? Nous voulons l'espérer, mais nous craignons que cet exercice ne soit repris avec succès par les élèves. Il est toutefois trop tôt pour en voir les effets.

## Et ensuite ?

La curiosité nous vient de savoir ce qu'il adviendra par la suite. Quelle action viendrait à son tour la prolonger pour que l'équité soit rétablie pour les enseignants lausannois ? Espère-t-on que le Grand Conseil se prononcera à nouveau sur le principe des compléments communaux et qu'il reviendra sur une décision prise en 1967 et en 1969 rejetant toute allocation communale ? Cela n'est pas possible. Sans vouloir revenir sur les faits rappelons que, lors de la revalorisation des fonctions cantonales, les instituteurs et les institutrices ont vu leurs positions nettement améliorées. Seul le corps enseignant lausannois n'a rien gagné à cette refonte. On comprend dès lors l'amertume de celui-ci, d'autant plus que les instituteurs, et avec eux les Lausannois, considèrent qu'une nomination au chef-lieu équivalait à une promotion. Il fallait même passer un examen auparavant pour parvenir à un tel poste. Cette possibilité d'avancement étant écartée, il est évident que les enseignants ont des raisons de se poser des questions quant aux places à repourvoir. Les parents peuvent, eux aussi, avoir quelque inquiétude à ce sujet.

## Une autre solution peut-être

En effet, les Lausannois — et ceci depuis près de soixante ans — étaient au bénéfice d'un complément communal, complètement allant jusqu'à 4000 fr. par année. Certes, le principe du droit acquis fut adopté mais les nouveaux instituteurs ne bénéficieront plus de cette allocation. Peut-on craindre que cette décision n'entraîne une dévalorisation de l'enseignement à Lausanne ? Cette crainte serait fon-

dée même si nous ne sommes pas insensibles aux arguments de ceux, et ils sont nombreux, soulignant que cette allocation n'a pas empêché la pénurie de s'accroître.

Ayant voulu mettre de l'ordre dans une situation quelque peu anarchique, le Grand Conseil vaudois a prêté la main à une iniquité. Les autorités, tant cantonales que communales, ont essayé, comprenant le désappointement et les soucis des instituteurs lausannois, de parvenir à une solution. Peine perdue ! Aussi estimons-nous qu'une autre formule doit être trouvée. S'agira-t-il d'une reclassification de toutes les fonctions cantonales ? Peut-être. Ou plutôt du versement d'une allocation de zone, tenant ainsi compte de la cherté de la vie dans les agglomérations, allocation qui ne serait pas réservée au corps enseignant seulement ? Ce serait une éventualité.

Nous ne condamnons donc pas les instituteurs qui ont voulu faire prendre conscience des problèmes qui sont les leurs, mais disons quand même qu'ils ont choisi, un peu rapidement, la solution la plus extrémiste limitant ainsi leur action future.

Sans vouloir revenir sur les faits, rappelons que, lors de la revalorisation des fonctions cantonales, les instituteurs et les institutrices ont vu leurs positions nettement améliorées. Seul le corps enseignant lausannois n'a rien gagné à cette refonte. On comprend dès lors l'amertume de celui-ci, d'autant plus que les instituteurs, et avec eux les Lausannois, considèrent qu'une nomination au chef-lieu équivalait à une promotion. Il fallait même passer un examen auparavant pour parvenir à un tel poste. Cette possibilité d'avancement étant écartée, il est évident que les enseignants ont des raisons de se poser des questions quant aux places à repourvoir. Les parents peuvent, eux aussi, avoir quelque inquiétude à ce sujet.

N.-B. En dernière heure, nous apprenons que des élèves de l'Ecole de commerce et de l'Ecole des métiers ont débrayé pendant deux heures.

A Piller

# GENÈVE

## AU CONSEIL MUNICIPAL

# Résolution en faveur des locataires

## Les radicaux de plus en plus réactionnaires

Nous aurons l'occasion de revenir sur des questions importantes traitées par les conseillers municipaux lors de leur séance de mardi soir. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à publier la résolution proposée par le groupe socialiste au nom duquel est intervenu le conseiller Christian Grobet.

Voici le texte de celle-ci :

### Manifestation des locataires à Berne

Samedi 20 septembre — Place Fédérale

Programme : 15 h. Ouverture de la manifestation par M. Jean Queloz, président du Comité d'action suisse pour le droit au logement, Lausanne, et M. le Dr Walter Zahner, vice-président, Bâle-Ville.

Orateurs : M. Helmut Hubacher, conseiller national, de Bâle; M. Roger Dafflon, conseiller national, de Genève; M<sup>me</sup> Amélia Christinat, conseillère communale (en italien); M. Anton Heil, conseiller national, de Zurich; M. Alfred Bussey, conseiller national, de Lausanne.

16 h. 30. Vote d'une résolution et fin de la manifestation.

A l'attitude négative du Conseil fédéral, nous répondrons par notre nombre et notre détermination. Le droit au logement n'est pas un cadeau que nous sollicitons, mais une victoire que nous arracherons !

### TRAIN SPÉCIAL

Horaires pour les personnes de Genève et de Rolle

Départ de Genève à 12 h. 45; de Rolle à 13 h. 04. Arrivée à Berne à 14 h. 28.

Départ de Berne à 17 h. 40; arrivée à Rolle à 19 h. 21 et à Genève à 19 h. 43.

Le Conseil municipal de la ville de Genève :

EXPRIME sa très vive inquiétude après la regrettable décision du Conseil fédéral qui propose aux Chambres fédérales le rejet pur et simple de l'initiative du droit au logement;

INVITE le Conseil administratif à intervenir auprès des députés genevois aux Chambres fédérales en vue du soutien de la dite initiative signée par 85 000 citoyens;

DEMANDE en outre que tout soit mis en œuvre pour une protection efficace des locataires, notamment par la prolongation de la surveillance des loyers;

SOUTIENT la manifestation organisée à Berne le samedi 20 septembre par les organisations de défense des locataires, notamment par le Comité du droit au logement.

Comme de bien entendu, radicaux, libéraux et quelques conseillers du groupe vigilance se sont retrouvés 24 pour s'opposer à cette résolution du groupe socialiste; 40 conseillers ayant voté pour, elle a obtenu une majorité confortable. Les porte-parole des radicaux, l'entrepreneur Olivet et le « libéral » Micheli se sont vigoureusement opposés au texte de cette résolution. De plus en plus les radicaux affairistes glissent vers l'extrême-droite.

Nous en reparlerons.

## Un locataire écrit à la Régie Naef & Cie

Un locataire domicilié au N° 20 de la rue de la Colline, dont l'immeuble est géré par la déjà trop célèbre régie immobilière Naef & Cie, nous communique la lettre qu'il vient d'adresser à ladite agence.

Cette lettre est datée du 16 septembre 1969.

Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de votre notification de loyer reçue en mon absence en date du 27.8.1969.

Le taux d'augmentation que vous avez fixé s'élève à

85 %

en trois augmentations réparties sur trois années consécutives. Or, comme vous le savez, je suis retraité de la CGTE et une charge aussi importante me cause de sérieuses inquiétudes car si les salariés peuvent toucher des augmentations de traitement en cas d'augmentation du coût de la vie, le montant des retraites reste malheureusement inchangé.

Selon les renseignements que j'ai pu obtenir de bonne source, toutes les régies ont appliqué des taux allant jusqu'à un maximum de

30 %

réparti sur trois ans depuis 1970. Par exemple, mon fils habite un immeuble situé à Champel, bénéficiant de tout le confort; son loyer sera augmenté de la manière suivante :

15 % au 1<sup>er</sup> janvier 1970

15 % du 1<sup>er</sup> janvier 1971 au 31 décembre 1972,

pour tenir compte de l'entretien de l'immeuble et de l'augmentation du taux hypothécaire et des charges. Je précise qu'il s'agit bien d'un immeuble construit avant la guerre.

A mon avis, une différence de plus de 50 % ne saurait être justifiée par des travaux de transformation de la chaufferie et je vous serais reconnaissant de bien vouloir réexaminer mon cas afin de me consentir un loyer approprié tenant compte de ma situation de retraité et du fait que j'habite cet appartement depuis la construction de l'immeuble.

Je vous en remercie d'avance et vous présente, etc.

Une hausse de 85 %, n'est-ce pas de l'usure ? Quand verra-t-on quelques régisseurs répondre de leurs actes devant les tribunaux ? Car jusqu'à maintenant, le Palais de Justice n'a connu que les cas de « petits poissons » par rapport aux « requins » qui agissent en toute quiétude.

G. P.



## BONN: Les socialistes demandent une réunion immédiate du cabinet

Le Parti social-démocrate ouest-allemand a réclamé, à l'issue d'une réunion d'urgence du comité exécutif du parti, la réunion immédiate du cabinet au sujet des revendications salariales de 1 200 000 employés des services publics, alors qu'une nouvelle vague de grèves menace.

Le parti a annoncé sa décision au cours d'une conférence de presse à laquelle participait notamment W. Brandt, secrétaire général du parti, qui a accusé M. Benda, ministre chrétien-démocrate de l'Intérieur, d'avoir refusé mercredi d'entamer des négociations avec les syndicats.

Les représentants syndicaux des services publics et des transports ont déclaré jeudi qu'ils ne pouvaient encore fixer le montant exact des augmentations de salaires qu'ils souhaitent, mais suivant les experts économiques de Bonn, celles-ci pourraient atteindre 15 %.

Ce matin, on apprenait que le chancelier Kiesinger avait donné suite à la requête de ses partenaires sociaux-démocrates. Dans un appel télévisé, il a souligné que le gouvernement est prêt à chercher une solution tenant

compte des intérêts des fonctionnaires et employés des services publics, en fonction des possibilités économiques et budgétaires. Il a reproché cependant aux démocrates d'avoir profité de l'agitation sociale pour déclencher, en pleine campagne électorale, « une polémique absolument injustifiée ».

### K. Schiller s'en ira si...

K. Schiller (soc.), ministre fédéral allemand de l'Economie, a déclaré qu'il n'entrerait pas dans un nouveau cabinet Kiesinger si celui-ci continuait à refuser de réévaluer le mark.

Dans une interview accordée vendredi au journal de Cologne « Express », le ministre a précisé qu'un gouvernement dirigé par les sociaux-démocrates prendrait immédiatement les mesures économiques nécessaires pour empêcher la dangereuse montée des prix. Un nouveau gouvernement Kiesinger ne pourra pas lutter contre cette tendance, si le président de la CDU n'abandonne pas, en politique économique, les positions qu'il a maintenues jusqu'à présent, a dit encore K. Schiller.

## Egypte: Un nouveau chef d'état-major

Le journal de Beyrouth « Al-Jarida » rapporte que, après la purge que nous avons mentionnée hier, il vient d'être procédé à un remaniement de grande envergure dans le haut commandement de l'armée égyptienne.

Le journal précise que le général Ahmed Ismail, nommé chef d'état-major après la mort du général Riad, il ya environ un an, a été révoqué. Il serait question du général Mohammed Sadek (chef des services de renseignements militaires depuis 1966) pour lui succéder.

Ces changements, déclare le journal sont survenus trois jours après le raid israélien sur la côte de la mer Rouge du 9 septembre au cours duquel « des dizaines de civils égyptiens ont été tués ».

La nomination du général Sadek entrerait dans le cadre des mesures prises par le président Nasser contre

les « prosoviétiques ». Ces changements n'ont pas été annoncés de source égyptienne, pour éviter qu'ils soient exploités à l'étranger et qu'ils ne portent atteinte au moral des forces armées.

La nomination d'un nouveau chef d'état-major égyptien et d'un nouveau commandant des forces arabes a été accueillie sans surprise dans les milieux politiques et militaires israéliens. En fait, dans ces milieux, on croit que d'autres remaniements ont été ou vont être opérés, notamment en ce qui concerne le commandement des forces aériennes ainsi que les commandements de certains secteurs du front égyptien face à Israël.

Pour les experts israéliens, ces changements sont la conséquence directe du raid mené par une colonne blindée israélienne le 9 septembre le long du golfe de Suez.

## Liverpool: Ils ne veulent pas d'une « ère nouvelle »

Pour la seconde fois en moins de 24 heures, les ouvriers de la société General Electric Company - English Electric ont refusé de s'associer à la création d'un « conseil ouvrier » destiné à occuper et à gérer leur usine. En effet, environ 2000 ouvriers de l'usine de Netherthor (près de Liverpool) de la GEC-English Electric ont décidé à une écrasante majorité de rejeter le plan d'occupation de leur usine mis au point par leurs délégués pour protester contre le prochain licenciement d'un certain nombre de travailleurs. En désavouant pour la deuxième fois leurs délégués, les ouvriers de Liverpool mettent ainsi fin à un projet qui avait été salué dans les milieux de l'extrême-gauche comme le début d'une ère nouvelle dans les relations sociales en Grande-Bre-

tagne. Ce plan prévoyait l'occupation de l'usine dès vendredi et un Comité d'action composé de délégués d'ateliers avait invité les ouvriers à expulser la direction pour prendre sa place.

Les travailleurs de la GEC de Netherthor, ont aussi décidé de reprendre le travail normalement. L'un d'entre eux a déclaré: « Le bon sens a gagné. »

Mercredi, 8000 employés de la même compagnie, travaillant dans une autre usine de Liverpool, avaient également rejeté le projet d'occupation de leur usine. Aux cris de « non aux Soviétiques », « non aux communistes », « sortez le comité d'action », les 8000 ouvriers avaient réclamé la dissolution du comité et décidé la reprise du travail, acceptant de refaire des heures supplémentaires.



## CHRONIQUE FRIBOURGEOISE

# Pourquoi une initiative?

Au cours de la concentration socialiste fribourgeoise du dimanche 7 septembre à Sonnenwyl, notre secrétaire politique Denis Clerc fit part de l'intention du Comité directeur cantonal de proposer, aux organes compétents du PSF, le lancement d'une initiative fiscale. Cette nouvelle a évidemment provoqué une grande nervosité chez les fidèles suppôts du gouvernement. Nous nous attendions à cette réaction, nous la comprenons et nous y compatissons!

On nous accuse de vouloir singer les radicaux qui ont fait aboutir trois initiatives. La différence avec la démarche socialiste réside essentiellement dans les mobiles. Notre désir est de servir le peuple fribourgeois en contribuant à mettre sur pied un système d'imposition plus équitable. Les motivations radicales sont moins désintéressées: ils aimeraient avoir des préfects radicaux, notamment dans les districts du Lac et de la Gruyère ils ambitionnent d'envoyer un radical fribourgeois au Conseil des Etats, enfin, ils prétendent faire corriger certaines décisions financières du Grand Conseil par le peuple. Ces trois initiatives-là tendent primordiallement à satisfaire les grands appétits du parti qui les a lancées. En revanche, les motivations de la nôtre dépassent largement ce cadre étroit; nous voulons nous battre pour la grande majorité des contribuables plutôt que pour des résidences gratuites dans les châteaux

de Bulle et de Morat ou pour un fau-teuil au Palais fédéral. Bien sûr, la différence est de taille et ce n'est pas pour plaire à tout le monde!

On nous reproche ensuite d'enfoncer une porte ouverte, car la revision « totale » de la loi sur les impôts cantonaux du 11 mai 1950 est en chantier. Cette loi fut du reste l'objet d'innombrables revisions partielles dont aucune n'a correspondu aux aspirations socialistes. En ira-t-il autrement lors de la revision totale en cours? On peut en douter. Dès lors, devons-nous attendre, pour concourir à un meilleur résultat, qu'il soit trop tard?

Les socialistes sont pourtant représentés dans la commission extra-parlementaire qui est en train de préparer la nouvelle loi fiscale. Leur intention démontre bien, affirme-t-on encore, qu'ils jouent le double jeu de la participation et de l'opposition. C'est une accusation vraiment facile, car les socialistes ne participent pas au pouvoir dans le canton, même s'ils sont enfin représentés dans certaines commissions, encore que cela soit loin d'être le cas partout.

La composition de la commission en cause démontre par ailleurs à quel point nous avons raison: un petit tiers de ses membres est formé par des salariés; le reste est constitué par des représentants des indépendants, de l'industrie et de la finance. Pourtant, ce sont précisément les salariés qui fournissent la part essentielle des re-

vettes de l'Etat prélevées au titre de l'impôt sur le revenu. Et on leur concède généreusement une représentation dérisoire d'un petit tiers, alors qu'ils dépassent largement la moitié des contribuables inscrits au rôle des personnes physiques. Cette disproportion flagrante ne permet pas d'espérer une nouvelle loi fiscale plus équitable pour tous ceux qui ont l'obligation de produire une déclaration de salaire.

Nous n'enfonçons donc pas une porte ouverte, mais nous nous méfions, pour des raisons pertinentes, d'un traquenard! Nous connaissons trop bien l'impuissance des conservateurs pour imposer la justice fiscale. Nous connaissons également l'acharnement radical pour la défense des situations acquises. C'est pourquoi nous voulons poser le problème dans ses termes véritables. L'Etat a besoin de ressources, les socialistes en sont conscients et ils n'ont aucun intérêt pour la politique des caisses vides, contrairement à leurs aspirations sociales. Mais l'Etat ne prélève pas les ressources dont il a besoin là où elles devraient être prélevées; il préfère pressurer les moins bien défendus, ou les moins rentables sur le plan électoral.

Pour ces raisons, le PSF se doit de lancer sa propre initiative. Tant pis si ce remède sera amer pour certains. L'essentiel est de guérir le malade et de remettre sur pied un régime d'imposition véritablement équitable.

JEAN RIESEN.

# NON, TOUT N'EST PAS POUR LE MIEUX DANS LE MEILLEUR DES MONDES

Il y a quelques semaines, je rappela, après lecture des premiers écrits électoraux du « Comité suisse d'action pour un nouveau droit foncier », la figure légendaire du philosophe Pangloss, le cuisinier fameux qui prétendait que tout est toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes. J'émettais la crainte que sa fausse sagesse n'exerce des ravages dans l'esprit des Suisses moyens. Aujourd'hui, je me sens rassuré, le bon sens demeure l'une des vertus cardinales des habitants de ce pays et il n'y a guère que des élites, ou plutôt des pseudo-élites qui sont contaminées.

C'est du moins la conclusion que je tire de deux événements de l'actualité politique de ce pays, soit la consultation populaire sur les articles constitutionnels concernant le droit foncier et la mobilisation des locataires à une manifestation qui doit se dérouler demain sur la place du Palais fédéral.

Certes, dans leur majorité, les votants du 14 septembre ont adopté le « nouveau » droit foncier qui leur était proposé. Mais on ne saurait prétendre qu'ils l'aient fait dans l'enthousiasme ou la ferveur puisque, au fait, 17 ou 18 sur cent intéressés ont dit oui, 14 non et 68 ou 69 n'ont rien dit du tout, ce qui est une façon très mérovingienne d'exercer son

droit de souveraineté. Mais il y a plus et mieux, et cela je suis en mesure de l'affirmer après avoir lu moult textes en faveur du projet et plus encore après avoir recueilli de nombreux avis auprès de partisans des nouveaux articles constitutionnels: les panglossiens constituent une petite et au fond assez risible minorité de hâbleurs, tandis que la plu-

administration fédérale et compte des adeptes jusque dans les rangs gouvernementaux. Car comment expliquer autrement que par la conviction que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes de l'habitat, la double décision fédérale de s'opposer à l'initiative populaire sur le droit au logement et, ce qui dans l'immédiat est pis, à la reconduction des mesures protectrices des locataires en vigueur jusqu'au 31 décembre 1969. Certes, le droit au logement n'est en soi qu'un principe. Mais selon ma toute petite jugote, c'est un beau principe. Il signifie qu'un immeuble locatif ou un immeuble commercial ne sont pas le seul résultat d'un placement de fonds, destiné à procurer à ceux qui les possèdent les revenus les plus substantiels possibles, mais qu'ils représentent pour les locataires la possibilité d'exercer un droit dont ils sont titulaires. En effet, je n'aperçois pas pourquoi le droit de bénéficiaire de la lumière du jour et celui de respirer l'air du temps seraient des éléments du droit à la vie reconnue à chaque être humain, tandis que le droit de nourrir son corps ou de se loger lui demeurerait étrangers et ne seraient soumis qu'à la loi économique de l'offre et de la demande et au système juridique des contrats où l'égalité formelle des parties se trouve en fait paralysée et faussée par la différence des situations économiques, la nécessité d'avoir un toit au-dessus de sa tête étant tout de même plus impérieuse que le risque de voir momentanément vide un appartement dans l'immeuble du propriétaire. Et ce principe, que je trouve juste et sain, le mérite de l'initiative à laquelle le Conseil fédéral s'oppose était de l'organiser, de lui donner un contenu et de prévoir en même temps un instrument efficace de défense du locataire en difficulté.

Mais j'y songe: ne serait-ce pas précisément parce que l'initiative constitue un bouclier utile à celui qui voudrait en rechercher l'abri et pas seulement une arme de panoplie pour cortège historique ou folklorique, qu'elle est combattue? Et ceux qui proclament que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes n'ont-ils pas en définitive raison, si l'on admet qu'il s'agit exclusivement de leur petit monde à eux, de celui de leurs intérêts et de leur profit?

Quant à dire comment vont les choses dans le monde de la collectivité des locataires, pour le savoir et surtout pour le faire savoir à ceux qui l'ignorent ou feignent de l'ignorer, le rendez-vous à ne pas manquer est à Berne, place du Palais fédéral, ce samedi 20 septembre, à 15 heures. Au plaisir de vous y rencontrer, je vous salue. Votre Huron: HÉRAKLÈS DE SAINT-YVES.

## La chronique huronne

part de ceux qui ont jugé devoir proposer l'acceptation du projet l'ont fait par résignation et pour donner suite à une maxime de sagesse sans grandeur, formulée celle-là non par un philosophe farfelu, mais par un fabuliste sagace, l'excellent Jean de la Fontaine, qui écrit un jour, dans une histoire où il fait dialoguer un poisson et un pêcheur:

Un tiens vaut ce dit-on mieux que deux tu l'auras.

L'un est sûr, l'autre ne l'est pas. L'autre pseudo-élite, petite minorité aussi sans doute, mais puissante et, il faut le reconnaître, pas risible du tout, gravite autour de la haute

## Règlement de comptes CIA—Bérets verts?

Six officiers des forces spéciales américaines « Bérets verts », accusés de meurtre et de complicité dans le meurtre d'un civil vietnamien le 20 juin dernier, vont comparaître en Cour martiale.

Un communiqué de l'armée américaine précise que les inculpations de deux sous-officiers des « Bérets verts » sont « suspendues en attendant le jugement des autres affaires », c'est-à-dire du procès des six officiers. Parmi ces derniers figurent le colonel Rheault, ancien commandant des forces spéciales au Vietnam.

Les faits reprochés aux accusés ne seront pas traités comme des affaires « capitales », c'est-à-dire que les accusés ne seront pas passibles de la peine de mort. Le civil vietnamien qui a été tué, était un agent double travaillant pour le compte de la CIA américaine et pour Hanoi. En fait, il semble que le procès soit avant tout un règlement de comptes entre la CIA et les Bérets verts. Il n'y faut vraisemblablement pas voir une trace quelconque d'un changement de la politique américaine ou un geste d'humanité.

## EN QUELQUES LIGNES

● BONN. — M. von Thadden, président des néo-nazis, a annoncé au cours d'une réunion à Coburg, que son parti contestera la validité des élections législatives du 28 septembre quel que soit le résultat du scrutin.

● ACCRA. — Le Gouvernement ghanéen a retiré jeudi le permis de séjour à deux hommes d'affaires étrangers, un Suisse et un Libanais, et leur a donné l'ordre de quitter le pays dans les 24 heures. Ces hommes sont M. R. Gottin, directeur général de la société suisse United Trading Company (UTC) et M. Captan. M. Gottin résidait depuis près de cinq ans au Ghana et M. Captan depuis plus de 20 ans.

● RIO DE JANEIRO. — La junte militaire au pouvoir au Brésil a ordonné jeudi la création de tribunaux spécialement chargés de juger les cas de subversion et a annoncé que les individus condamnés à mort par ces tribunaux seraient passés par les armes aux termes du code militaire.

● PRAGUE. — 260 personnes sur les 1300 qui ont été arrêtées, à Prague pendant les événements du mois d'août 1969 sont toujours en prison et des instructions ont été ouvertes contre elles, a déclaré M. Sturma, chef de l'instruction de la police de Prague.

● TUNIS. — La Libye ne participera pas au sommet musulman du 22 septembre à Rabat.

● PARIS. — Le franc français a accusé une forte baisse jeudi à la Bourse de Paris et atteint son cours le plus faible par rapport au dollar depuis la dévaluation du mois d'août, en raison de l'agitation sociale en France.

● TEL-AVIV. — Les fidèles musulmans pourront de nouveau faire leurs prières du vendredi à la mosquée d'El-Aksa, fermée depuis le 21 août en raison des dégâts causés par l'incendie provoqué par Michael Rohan.

● MONTEVIDEO. — Une table d'écoute clandestine permettant notamment de capter les communications des ambassades d'URSS, de Tchécoslovaquie et d'Italie, ainsi que de diverses personnalités proches du gouvernement et d'organismes d'Etat, a été découverte mercredi à Montevideo.

● MOSCOU. — Les pourparlers sino-soviétiques sur les problèmes frontaliers reprendront d'ici quelques semaines. L'accord sur la reprise des pourparlers, qui avaient été rompus en 1964, a été obtenu lors de l'entretien qu'ont eu le 11 septembre à Pékin, les premiers ministres des deux pays, MM. Kossyguine et Chou En-lai.

## UN AFFREUX JOJO...

Darren Hill, de Leeds, quatre ans, a teint le chat, et pendant qu'il y était, ses propres cheveux en argenté, avec le décolorant de sa sœur. Ses parents, s'ils sont furieux, n'en sont guère surpris, car il est spécialiste des pires farces et les corrections n'y font rien.

C'est ainsi qu'il y a peu de temps il répondit au téléphone: « Ils n'habitent plus ici... » à des amis qui voulaient parler à ses parents.

Il compte bien d'autres actions de ce genre à son actif:

Un jour, il a desserré les freins de la voiture et elle est allée s'écraser dans un fossé. Quelque temps après, il a repenti en vert la voiture neuve. Un jour, il a mis les chaussures en daim de son père dans la machine à laver.

Une autre fois, on l'a retrouvé suspendu par les pieds, la tête en bas, au toit du garage. Un jour qu'il était allé chez le dentiste, il a subrepticement bourré les poches de celui-ci de chewing-gum. En faisant les commissions avec sa mère à l'épicerie, il a ouvert à la suite dix paquets de chips. En trois jours, il y a peu, il a brisé cinq vitres du quartier...